



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 07/03/2025**

**PROCÈS-VERBAL**

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 28 février 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

**Secrétaire de séance : EL MESSAOUDI Amira**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Présents : 26**

**Votants : 32**

**Étaient présents :**

CADART François-Xavier, Maire,  
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoints.  
MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, MAKSYMOWICZ Laurence, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRÈRE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, EL MESSAOUDI Amira, CORBEAUX Éric, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

**Absents excusés :**

BACLET Christian procuration à LEGRAND Pierre  
GOULLIART Emmanuel procuration à GABREL Cécile  
CARLIER Hervé procuration à MAKSYMOWICZ Laurence  
WEKSTEEN David procuration à LEMAITRE Olivier  
ROSENBERG-LIETARD Amandine procuration à SERRURIER Didier  
DAL Perrine procuration à CORBEAUX Éric

**Absente sans procuration :**

BARENCHIEN Isabelle

# Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06/02/2025**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 28/02/2025**
5. **COMMISSION FINANCES**
  1. Débat d'orientation budgétaire
  2. Fonds de concours transition énergétique et bas carbone – attribution de subvention à la commune et signature de la convention entre la commune et la MEL – éclairage public
  3. Fonds de concours transition énergétique et bas carbone – attribution de subvention à la commune et signature de la convention entre la commune et la MEL – Pavillon des Expositions
  4. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'Engagement Éducatif
  5. Création – suppression d'emplois permanents
  6. Recrutement d'un vacataire
  7. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
  8. Modification du tableau des effectifs
  9. Don des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre
6. **COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION**
  10. Contrat d'objectifs avec la médiathèque départementale du Nord
7. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
  11. Actualisation de la tarification et du règlement de fonctionnement de la crèche familiale municipale Les P'tits Loups
  12. Actualisation de la tarification et du règlement de fonctionnement du multi accueil club Les P'tits Loups
  13. Bourses communales – année scolaire 2024/2025
8. **COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES**
  14. Avenant à la convention de groupement de commandes relatif au service commun des carrières souterraines
  15. Attribution de subvention d'équipement à des particuliers

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : [www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr)

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche



**Monsieur le Maire :** Avant d'appréhender les divers points à l'ordre du jour, nous avons toutes et tous, je pense, été particulièrement choqués cette semaine d'apprendre le décès de notre collègue et ami Alain PLUSS, maire de Wattignies, qui fut maire de 2008 à 2025. C'est un vrai traumatisme. À titre personnel, en tout cas, j'ai été particulièrement choqué d'apprendre cette nouvelle. Il correspondait en tout cas à ce que, je pense, nous attendons tous d'un élu : quelqu'un d'accessible, à l'écoute, toujours serviable, très attentif aux difficultés que chacun pouvait rencontrer. Je pense qu'on a tous aujourd'hui une pensée pour sa famille, sa femme, bien évidemment, les membres de sa famille, ses amis, nos collègues du Conseil municipal de Wattignies, les habitants de Wattignies qui sont toutes et tous particulièrement affectés par cette disparition. En sa mémoire, je vous propose de l'honorer par une minute de recueillement et de silence. Je vous remercie.

## **1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06/02/2025**

**Monsieur le Maire :** Premier point, à l'ordre du jour de ce Conseil, l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil du 6 février 2025. Y a-t-il des observations particulières sur celui-ci ? Monsieur DECRAENE, oui, je vous en prie.

**Monsieur DECRAENE :** Bonjour. Comme disait Wilfried tout à l'heure au téléphone, et comme dit lors de la réunion des Présidents, je pense qu'il y a eu une coupure sur la vidéo YouTube sur une partie du Conseil municipal, surtout à la fin, et malheureusement, de ce fait, ce n'est pas retranscrit dans le procès-verbal.

**Monsieur le Maire :** Alors, on en prend acte. Personnellement, je retournerai sur cette vidéo. Ne sachant pas exactement de quoi il s'agissait, je l'ai appris tout à l'heure, je retournerai sur cette vidéo pour essayer peut-être de me remémorer les propos qui ont pu être tenus sur ce laps de temps où il y a peut-être eu une difficulté au niveau de la retransmission vidéo et donc de la retranscription. Puis je proposerais peut-être d'amender ce procès-verbal des souvenirs que nous pouvons avoir peut-être de nos échanges à ce moment-là. Pour l'instant, je ne peux rien vous promettre parce que je n'ai pas forcément une mémoire infallible de tout ce qu'on a pu se dire à ce moment-là, mais c'est ce que je vous propose, si cela vous convient. Très bien. Je considère, en dehors de cette réserve, le procès-verbal approuvé ?

**Monsieur DECRAENE :** On va s'abstenir du coup.

**Monsieur le Maire :** Vous vous abstenez. Très bien. Approbation donc. Enfin, y a-t-il d'autres abstentions ? Des votes contre ? Approbation à la majorité. Je vous remercie.

**PROCÈS-VERBAL approuvé à la majorité**

## **3. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**Monsieur le Maire :** Au titre des communications, j'ai reçu cette semaine un courrier particulièrement touchant également d'une famille ukrainienne que nous hébergeons au sein de la ville depuis le début du conflit ukrainien. C'est un courrier de remerciement pour tout ce que le Conseil municipal a pu faire pour accompagner la famille qui m'écrivait... mais de façon plus générale, les Ukrainiens, dans cette période particulièrement complexe d'un point de vue international, d'un point de vue géopolitique, où on sent aujourd'hui que le conflit peut basculer facilement avec également des inquiétudes que l'on peut avoir sur l'espace européen compte tenu du rapprochement certain entre les États-Unis et la Russie.

Je tenais à relayer les propos, en tout cas, la substance du courrier qui nous a été adressé, les remerciements, et bien évidemment, on adresse à l'ensemble des familles ukrainiennes, au peuple ukrainien, même s'ils ne sont pas là pour nous entendre, je pense, mais en tout cas, on leur adresse tout notre soutien et notre accompagnement dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Un point également que je porte en communication du Maire, ce point relatif à ce que j'ai pu porter lors du dernier Conseil métropolitain, un vœu relatif au couvre-feu attendu sur le sujet de l'aéroport, couvre-feu nocturne sur les vols de 23h à 6h du matin. Cette intervention et ce vœu ont pu être exprimés dans la continuité d'une rencontre que j'ai pu avoir avec Monsieur le Préfet et des élus du territoire sur ce vœu exprimé, donc tout à la fois des parlementaires, des maires concernés, des présidents d'intercommunalités. Le président du SIVOM, ou de ce qu'il en reste, s'est également exprimé en ce sens. Aujourd'hui, on peut, je pense, se satisfaire de l'unanimité obtenue quant à l'obtention de ce couvre-feu. Ce vœu, qui a été voté à l'unanimité par les Conseillers métropolitains, était loin d'être acquis puisque je rappelle que le volet de l'aéroport, c'est un sujet porté par la région et que bien évidemment, au sein du Conseil métropolitain, il y a des Conseillers régionaux qui pouvaient être placés en difficulté. Donc je pense qu'on peut se féliciter de cette unanimité tout à la fois des élus du territoire direct, mais de façon plus large de l'ensemble de l'unanimité des élus de la Métropole Européenne de Lille quant à l'obtention de ce couvre-feu. La balle sera bientôt dans le camp du Ministre des Transports, puisque le Préfet, fort des discussions que nous avons pu avoir, va relayer un avis, en tout cas, il va émettre un avis auprès du Ministre des Transports qui sera souverainement arbitre pour pouvoir prononcer par voie de décret l'éventualité d'un couvre-feu. Je pense que les élus que nous sommes, l'ensemble des acteurs de ce territoire ont porté la voix de nos populations, des territoires que nous représentons pour obtenir ce couvre-feu. Je rappelle la position qui a toujours été la nôtre : c'est, au-delà de ce couvre-feu, de refuser l'agrandissement de l'aéroport et d'être favorable à la mise en sécurité de celui-ci.

Autre délibération qui a pu être obtenue en Conseil métropolitain, une délibération très heureuse qui vient acter l'obtention d'une subvention. J'avais pu faire état que les fonds FEDER, les fonds européens nous allouaient, lors du dernier Conseil municipal, une subvention pour la future salle de spectacle, actuellement encore salle des fêtes en réhabilitation : une somme de 2,7 millions d'euros au titre des fonds FEDER. Nous avons donc obtenu le vote de l'ensemble des Conseils métropolitains pour une subvention de la MEL à hauteur de 1,133 million d'euros, avec un bonus développement durable. C'est évidemment une grande satisfaction qui nous amène progressivement à l'objectif qu'on s'était fixé de tendre à maxima des 80 % de cofinancement des dépenses éligibles. Je pense qu'on doit être à 75 % ou 76 %. Les calculs doivent être affinés, mais on ne désespère pas de tendre à maxima vers les 80 %. Je pense qu'on peut se féliciter que les collectivités partenaires sont au rendez-vous de ce grand projet, et que ce cofinancement soit obtenu par la Métropole Européenne de Lille.

Autre point sur lequel je souhaitais revenir, nous avons pu avoir un temps d'échange nourri lors du dernier Conseil municipal sur les clubs de prévention, et plus particulièrement sur ce qui concerne le territoire seclinois, la FCP. Monsieur VANDEKERCKHOVE, vous aviez émis le vœu qu'on puisse rencontrer les acteurs du territoire sur la prévention. On a rencontré ainsi le directeur général de la FCP à l'occasion d'une rencontre. J'avais besoin et les élus présents avaient besoin aussi d'avoir des éclaircissements sur le rôle précis que tenait la FCP sur notre territoire, ce d'autant que sur un certain nombre de dispositifs, la commune était déjà au rendez-vous, j'avais déjà pu exprimer ce point. Au regard de nos échanges, je ne m'orientais pas d'abonder sur le budget de la commune, la somme de 180 000 € qui était sollicitée par le département, parce qu'il aurait tout simplement grevé de façon substantielle ce budget, à hauteur de 10 % du budget du Pôle Parcours Éducatif. Donc c'était, par ce versement, une remise en cause éventuelle de nos accueils de loisirs, du périscolaire, enfin, un certain nombre de dispositifs qui, par ce versement, auraient été remis en cause. Le département, et Monsieur POIRET, Président du département, a, par le biais d'un communiqué de presse, apporté des précisions sur ce qui avait pu émouvoir les acteurs sociaux, les travailleurs sociaux sur ce sujet, en précisant que ce n'est pas parce que les collectivités, les communes étaient sollicitées pour abonder au budget de la prévention qu'il y avait une remise en cause de la ligne budgétaire dédiée à la prévention. Dès lors que les communes, de façon unanime – ce qu'avait pu nous dire également le directeur général de la FCP, c'est qu'aucune commune n'avait répondu favorablement à la sollicitation du département : à partir du moment où les communes ne répondaient pas à cette sollicitation, le département, quant à lui, prenait ses responsabilités pour abonder à l'euro près, donc à hauteur de 13 millions d'euros, sur la même ligne budgétaire, sur le volet prévention jeunesse. Donc aujourd'hui, on peut être rassuré sur le fait que les dispositifs de prévention FCP continueront d'être effectifs sur notre territoire, que ce soit auprès du collègue ou auprès de secteurs en particulière difficulté, secteurs QPV, sans que nous ayons, à un moment donné, à nous pencher sur des arbitrages qui auraient été rendus nécessaires sur des dispositifs qu'on aurait dû abandonner pour abonder sur ce volet prévention. Voilà ce que je tenais à vous dire. On peut être parfaitement rassurés sur la prévention sur notre territoire.

Voilà ce que je tenais à vous préciser au titre des communications.

#### **4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS**

##### **4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES À LA DATE DU 28/02/2025**

##### **4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 28/02/2025**

**Monsieur le Maire :** Nous pouvons passer aux décisions municipales et à l'état des marchés. Je ne sais pas s'il y a des points particuliers sur lesquels vous souhaiteriez avoir des précisions. Pas de difficultés ? Non ? Très bien.

**Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés**

#### **5. COMMISSION FINANCES**

##### **Délibération n° 1**

##### **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

**Monsieur le Maire :** Je passe ce point pour appréhender la première délibération, celle relative au débat d'orientation budgétaire, et avant cela, la présentation du rapport d'orientation budgétaire, avec tout d'abord un propos introductif que je souhaitais tenir, avant de céder la parole à Monsieur LEGRAND qui remplace ce soir Monsieur BACLET, convalescent.

Mes chers collègues élus, avant de céder la parole à Monsieur LEGRAND pour la présentation synthétique du rapport d'orientation budgétaire qui nous permettra ensuite de débattre de manière éclairée, je souhaiterais vous adresser quelques éléments introductifs. D'abord, vous rappeler que ce rapport permet au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale. Il présente les engagements de la commune de manière concrète, sans détour, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Depuis 2020, plusieurs crises majeures ont affecté le monde, à la fois sur le plan sanitaire, sur le plan économique, géopolitique et environnemental. Ce que l'on peut constater depuis 2020, c'est qu'une crise en chasse une autre et l'exercice prospectif s'avère dès lors délicat depuis plusieurs années et affecte toutes les collectivités territoriales. J'en veux, bien évidemment, pour déclinaison, la pandémie du Covid-19, année 2020-2021, et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales. Je rappelle l'effort qui a été réalisé par la commune avec la mise en place d'un centre volontaire de vaccination qui a permis de réaliser 60 000 injections durant cette crise sans précédent. Je remercie encore par cette occasion Madame Dominique HOGUET, qui était en charge de la coordination de ce centre de vaccination. À cette crise sanitaire, s'est ajoutée une crise économique mondiale depuis 2020, avec une récession mondiale liée à cette pandémie, une inflation mondiale depuis 2020, enfin, depuis les années 2021-2023, en raison des perturbations économiques dues à cette pandémie, des problèmes d'approvisionnement, la guerre en Ukraine et des politiques monétaires expansionnistes, une inflation mondiale qui a affecté de nombreux pays avec des hausses de prix dans les secteurs alimentaires et énergétiques. À cela s'ajoute une crise énergétique depuis 2021 jusqu'à aujourd'hui, avec l'augmentation des prix de l'énergie, exacerbée bien évidemment par la guerre en Ukraine, qui a eu un impact sur les ménages, sur les industries et les collectivités territoriales. À ces crises économiques mondiales, depuis 2020, une guerre, celle du conflit en Ukraine, avec des conséquences humaines, des millions de réfugiés ukrainiens qui ont fui vers l'Europe occidentale, des milliers de civils ont été tués et des villes ont été détruites. Je voudrais rappeler, bien évidemment, le fait que Seclin ait pu accueillir des familles ukrainiennes pour les héberger et accompagner leurs familles. Cette guerre a entraîné également une crise énergétique et alimentaire avec des hausses de prix du pétrole, du gaz, du blé et des céréales qui nous impactent tous. Les sanctions économiques imposées à la Russie ont perturbé bien évidemment les marchés mondiaux. À ces crises, des crises climatiques et des catastrophes naturelles se sont enchaînées. Les catastrophes naturelles liées au climat se sont intensifiées avec des incendies de forêt, des vagues de chaleur, des inondations et des sécheresses de plus en plus fréquentes.

## Procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2025

La commune a subi la tempête Eunice et a dû gérer l'effondrement d'une catiche. Le PPI de la commune intégrera d'ailleurs à ce titre la poursuite de l'identification des aléas carrières souterraines avec un budget de 409 000 € lissés sur 8 ans, donc 50 000 € par an dont nous aurons à débattre dans le cadre du budget. À cela se sont ajoutées des émeutes urbaines en 2023 en France qui ont conduit à l'incendie de notre bureau de police municipale, un préjudice subi pour la commune à hauteur de 615 000 € TTC et une modification de notre contrat d'assurance augmenté de 25 %.

Une crise politique et institutionnelle en France s'est ajoutée à cela. Comme vous le savez, la France traverse depuis 2024 une crise politique et institutionnelle sans précédent sous la V<sup>ème</sup> République. Cette crise a été déclenchée par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, après la victoire du Rassemblement national aux élections européennes. Parallèlement, des restrictions budgétaires imposées par l'État affectent de plus en plus nos collectivités – Seclin n'est pas épargnée. Le projet de loi de finances de l'État pour l'année 2025, officiellement adopté tardivement le 6 février dernier, a placé les collectivités territoriales dans l'incertitude totale en pleine période de préparation budgétaire. Dans ce contexte difficile s'ajoutent des choix politiques du gouvernement qui nous impactent directement, telle la réduction drastique du Fonds vert, de certaines dotations, la remise en cause des règles du fonds de compensation de la TVA, la hausse des cotisations CNRACL, qui nous contraignent à explorer encore et toujours des pistes de cofinancement pour maintenir le budget communal en équilibre. L'évolution de notre masse salariale repose principalement sur l'intégration des évolutions salariales ou réglementaires imposées par l'État, telles que l'augmentation du point d'indice, la revalorisation des grilles salariales ou encore la hausse des cotisations sociales. Il convient de rappeler qu'à partir de 2022, l'État a mis en place des mesures de revalorisation salariale destinées à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires dans un contexte inflationniste et que ces mesures comprenaient deux revalorisations du point d'indice utilisé pour le calcul du traitement de base des agents, donc une première de plus de 3,5 % en juillet 2023 et une seconde de plus de 1,5 % en juillet 2023. Ces mesures comprenaient également l'attribution de points d'indices supplémentaires à une partie des agents de catégorie B et catégorie C en juillet 2023, afin de renforcer la progressivité des rémunérations en fonction des déroulements de carrière – ce que je décris, c'est bien évidemment sans compensation de l'État. L'État décide, les communes doivent agir en conséquence sans aucune compensation. Une attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce qui représente environ 25 € supplémentaires par mois pour chaque agent. Enfin, une augmentation du SMIC de 1,13 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024, suivie d'une hausse de 2 % au 1<sup>er</sup> novembre 2024, répercutée intégralement sur l'année 2025. En 2025, la masse salariale sera ainsi significativement affectée par une nouvelle mesure prise par l'État, inscrite dans la loi de finances, qui prévoit une augmentation de 3 points par an du taux de la CNR... c'est ma dyslexie qui revient... CNRACL, pardon, la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales, sur une période de 4 ans. En 2024, cela nous impacte à hauteur de 170 000 € et d'ici à 2028, au terme de ces quatre ans, ce sera près de 660 000 € que nous devons porter au budget communal, sans compensation toujours. Malgré tout cela, notre masse salariale baisse en volume et se stabilise en pourcentage, alors que les communes de la même strate voient, quant à elles, leur masse salariale augmenter en cette période tendue.

Pourquoi j'opère ce rappel exhaustif aussi bien sur les mesures gouvernementales que sur l'impact du contexte mondial que nous subissons ? C'est dans ce contexte, dans lequel nous évoluons depuis notre prise de fonction, que nous devons prendre les bonnes décisions. Sans une gestion rigoureuse, sans une anticipation, une veille de notre part et des choix opérés au moment opportun, la commune n'aurait pas pu supporter toutes ces vagues, pour ne pas dire tsunamis, aux conséquences économiques importantes pour le budget communal d'une ville de 13 000 habitants. Grâce à notre anticipation, notamment le marché public de performance globale, ce marché nous a permis, en pleine explosion du coût des fluides, de limiter les effets des augmentations tarifaires en opérant 76 % d'économie d'énergie en Kwh dès la fin de cette année. L'AMO que nous avons retenue pour l'optimisation de nos consommations énergétiques nous a permis de réinterroger nos pratiques pour générer des économies en bonne intelligence, à savoir 600 000 € en 2024. Elle nous a permis également une maîtrise des coûts par le biais de négociations avec nos partenaires pour choisir les contrats et marchés les plus adaptés pour notre commune, pour borner au mieux notre plan de sobriété énergétique. Enfin, la culture de la recette qui consiste en la recherche systématique de toutes les subventions possibles pour accompagner nos projets et limiter l'emprunt, s'est développée au sein de l'ensemble de nos services et a permis de collecter – je vais être précis sur les chiffres parce que je me souviens que je m'étais engagé lors de la campagne des municipales d'être le garant de chaque euro investi ou chaque euro dépensé pour la collectivité : 7 508 938 € obtenus en cofinancement en investissement et 1 043 611 € de cofinancement en fonctionnement également. Nous recherchons les cofinancements aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Enfin, emprunt sécurisé à taux intéressant et surtout à taux fixe, car négocié et anticipé pour accompagner notre plan pluriannuel d'investissement.

Sans cette gestion sérieuse, la commune serait contrainte, comme tant d'autres, à abandonner des services publics, à abandonner des projets, à fermer des équipements, et j'en passe. La bonne gestion des finances nous permet de continuer à tenir le cap et poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat. Depuis le début du mandat, nous avons fait des choix engagés et raisonnés à la fois, en contenant les dépenses de fonctionnement, en cherchant de nouvelles recettes, en développant un plan d'investissement au service des habitants. Ces orientations budgétaires reprennent nos priorités et nos engagements tels que nous les portons depuis le début du mandat : bâtir la ville de demain, une ville moderne, attractive, dynamique, une ville durable, inclusive et solidaire, où chaque Seclinois pourra trouver sa place.

Autre axe important de nos engagements pris : accompagner chaque habitant, quel que soit son âge, de la naissance jusqu'au senior, qu'il y soit de la Petite Enfance, de l'enfance, des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans un parcours vers l'autonomie en leur permettant l'accès à la mobilité, à la formation, au logement, à l'emploi. Accompagner et aider également les habitants au quotidien par une approche globale via le CCAS et France Services qui a développé un panel d'offres et de services absolument indispensables avec une résolution des situations proches de 90 % dès le premier rendez-vous, ce qui place notre France Services le deuxième du département. Toujours dans l'accompagnement que nous portons auprès des Seclinois, la lutte contre l'isolement de nos seniors par un travail de nos services au quotidien et auprès du SIAD. Un espace de vie sociale a été ouvert à tous pour renforcer les liens sociaux et les solidarités en développant, à partir d'initiatives locales, des services et des activités à finalité sociale, pédagogique et éducative. Enfin, au titre des mesures sociales adaptées aux besoins de la population frappée par les accidents de la vie, par le biais du MSG, le minimum social garanti, qui a permis à 40 personnes d'être accompagnées depuis le début de ce mandat pour se voir mettre le pied remis à l'étrier. Accompagner également dans l'obtention de droits essentiels, droits élémentaires, l'obtention des aides financières aux personnes en difficulté pour limiter les effets de l'inflation, l'allocation d'un logement de mise à l'abri dans le cadre de la participation à la lutte contre les violences intrafamiliales que nous avons mise en œuvre également, une aide à l'inscription à un club sportif, à l'achat de billets de spectacle, ce qui permet de traduire notre accompagnement par un budget qui sera augmenté cette année dans le cadre de la ligne budgétaire que nous affecterons au CCAS.

Au titre de l'accompagnement que nous apportons auprès de nos populations, notre objectif également et notre engagement, est d'améliorer le cadre de vie, de protéger la santé de nos habitants par la prévention, poursuivre notre plan d'investissement ambitieux pour entretenir, rénover, réhabiliter notre patrimoine immobilier vétuste afin de préserver à la fois la sécurité des biens et des personnes et surtout préserver nos services publics. Maintenir également le même niveau de services publics : la restauration scolaire, les centres de loisirs, les départs en colonie, l'accès à la piscine, le tout pour permettre à nos populations de bénéficier des mêmes services publics et enrichir ces services au besoin par le biais notamment de FranceServices. Soutenir également par notre action commerciale nos commerçants et nos associations qui font battre le cœur de Seclin. Proposer tous les outils possibles concourant à préserver la sécurité des Seclinois par l'augmentation des effectifs de la police municipale, l'armement de nos agents, la vidéoprotection – qui a été déployée avec un CSU qui sera rétabli dans le cadre de la réhabilitation de notre pavillon destiné à la police municipale. Des patrouilles pédestres ont été mises également en œuvre par le biais de la police nationale, patrouilles équestres, patrouilles en voiture, des dispositifs voisins vigilants et solidaires, et le partenariat bien évidemment particulièrement travaillé auprès des services de la préfecture, le procureur de la République, la police nationale avec le renforcement des patrouilles conjuguées police municipale-police nationale en horaires décalés. Afin de pérenniser également les engagements que nous avons pu prendre, nous souhaitons poursuivre notre action en faveur de la culture et des activités sportives, activités essentielles à l'épanouissement dans notre ville et de ses habitants. Maintenir le tissu associatif en tenant à leur disposition des salles, du matériel, une aide technique et des subventions, bien évidemment, aussi bien classiques que des subventions à projet. Enfin, trouver un juste équilibre face aux contraintes imposées par l'État sans compensation financière, comme je l'expliquais tout à l'heure. L'année 2025 verra sortir de terre de nombreux projets menés dans un cadre exemplaire, dans un cadre innovant, par un pic d'investissement historique. Je parle bien d'un pic d'investissement historique pour la commune, mais qui en avait bien besoin. La future salle de spectacle anticipe et dépasse le cadre réglementaire du décret tertiaire à horizon 2050 et offrira 407 places assises et une jauge debout de 800 places. Elle intégrera une résidence d'artistes, une micro-folie au service de tous les habitants et des publics scolaires. Les travaux du pavillon abritant notre police municipale, je l'ai exposé à l'instant, se termineront début avril. C'est un équipement qui anticipe et dépasse également le décret tertiaire à horizon 2050 et observera le cadre des référentiels immobiliers sécuritaires pour la police nationale afin d'éviter de réitérer ce qui a pu se produire à l'occasion des émeutes urbaines. Les travaux de mise en sécurité de la salle Durot s'achèveront également début avril.

## Procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2025

Les travaux du cénotaphe, visant la mise en valeur de ce patrimoine remarquable par son embellissement, son accessibilité au public, permettront de développer également sa mise en tourisme. La finalisation du déploiement des points lumineux dans le cadre de notre marché permettra d'atteindre dès cette année une économie d'énergie de 76 % – j'en parlais à l'instant dans le cadre du volet de notre plan de déploiement de notre éclairage public. 2025 verra également la mise en œuvre de notre marché toiture, la mise en place du dispositif des 1 000 jours et la création du RPE, le Relais Petite Enfance, à l'appui de la crèche familiale, du multi-accueil et des autres équipements Petite Enfance présents sur la commune. Des assistantes maternelles indépendantes viendront offrir un véritable service public à la Petite Enfance. La démolition et la reconstruction de La Ribambelle dans un cadre exemplaire et en autoconsommation seront également opérées au titre de cet exercice 2025. La requalification de l'entrée de ville et le giratoire nord, ainsi que la mise en place d'une Maison des Associations au sein du complexe Durot pour offrir un espace complémentaire pour se rassembler, pour échanger, pour former et mutualiser les moyens sur ce site. La mise en place de tribunes inclusives au stade Jooris pour améliorer également l'accueil des différentes compétitions. Ainsi, au travers de cet exposé liminaire, je veux vous réaffirmer ici que toutes ces orientations importantes et concrètes, qui touchent tous les domaines de la vie des Seclinois, seront tenues sans augmentation du taux de la part communale des impôts locaux, un engagement fort de notre majorité municipale pour préserver le pouvoir d'achat des ménages. Nous travaillons au quotidien sous le prisme simple et pragmatique. Le Seclin d'aujourd'hui est le Seclin de demain, pour transmettre aux futurs élus une commune qui aura été bien administrée, redressée sur le plan des finances, que ce soit sur le niveau de son patrimoine, mais également des services publics.

Je tiens à saluer le travail important qui a été porté par Monsieur Christian BACLET et nos groupes majoritaires, jour après jour, année après année, pour atteindre ces objectifs. Un travail du quotidien où chaque élu s'investit dans sa délégation et investit et réinterroge les pratiques pour avancer efficacement au bénéfice des Seclinois. Je remercie bien évidemment Monsieur Wilfried LEFEBVRE, notre directeur général des services, et tous les services qui l'accompagnent au quotidien pour le sérieux et l'inventivité dont ils font preuve pour nous aider à vous présenter un budget en équilibre. C'est un budget qui demeure volontariste, qui préserve nos services publics et nous permet de poursuivre le développement de nos projets phares utiles pour les habitants d'aujourd'hui et les générations futures. Voilà ce que je tenais à vous rapporter comme élément avant de passer la parole à Monsieur LEGRAND pour des éléments plus chiffrés et plus techniques.

**Monsieur LEGRAND** : Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire. Nous allons commencer par une présentation du contexte très rapide – c'est vrai que vous ne regardez peut-être pas assez les chaînes infos. Le contexte international dans lequel s'inscrit ce budget, avec une crise géopolitique majeure, inutile de s'appesantir là-dessus, l'élection de Donald Trump comme président des États-Unis et les répercussions économiques et un contexte économique marqué également par une crise profonde, notamment dans le secteur automobile, sans oublier le contexte environnemental toujours plus préoccupant et pesant. Sur le plan de la politique intérieure, naturellement, la vie politique en France a été très riche avec la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron et toute l'instabilité politique qui s'en est suivie, entraînant le vote d'une loi spécifique pour exécuter le minimum de budget. Au niveau du contexte local, Monsieur le Maire l'a rappelé : il y a un pic d'investissement avec la livraison de la salle de spectacle cette année, c'est le grand projet du mandat, mais également l'aboutissement d'autres projets majeurs, comme le cénotaphe qui va être réhabilité, qui est un témoignage important de l'histoire du 1<sup>er</sup> empire, la poursuite de la mise en œuvre du SDIE avec la réhabilitation, l'optimisation du parc, entretien et maintenance du patrimoine immobilier de la commune.

Un rappel sur le cadrage et le calendrier budgétaire pour 2024. La stratégie financière, bien sûr, c'est d'abord de développer les recettes. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, nous avons l'ambition de porter une politique importante en termes de culture de recettes, tout en stabilisant des dépenses, notamment les dépenses de fonctionnement. Cela nous permet de préserver notre épargne et de faire face à toute problématique engrangée par une aggravation de la situation économique, tandis que nous augmentons notre capacité d'autofinancement, ce qui est très intéressant puisque cela nous permet de renforcer nos investissements et surtout de limiter le recours à l'emprunt. Vous avez sous les yeux le calendrier budgétaire 2025, ce qui vous permet de voir comment se construit le budget communal, puisqu'à la fin de l'été, début septembre, vous avez une première réunion avec un envoi d'une lettre de cadrage et puis, progressivement, un certain nombre d'actions sont mises en place, notamment pour percevoir un petit peu où nous en sommes dans les atterrissages de l'année en cours, ce qui permet de réfléchir à une stratégie pour le budget N+1, celui de 2025. Les pôles sont invités à faire leurs propositions.

## Procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2025

Il y a une première série d'arbitrages techniques et politiques puis, début d'année 2025, des arbitrages qui viennent trancher définitivement avant la présentation du ROB en Commission Finances, qui a été faite par Monsieur BACLET le 24 février dernier, et enfin le débat d'orientation budgétaire qui nous amène ici ce soir, qui sera suivi par des Commissions thématiques prochainement, puis le vote du budget prévisionnel début avril, le 3 avril précisément.

Un mot sur les atterrissages 2024, puisque le budget est construit d'abord en prenant en compte la réalité : qu'est-ce que nous avons fait au cours de cette année 2024, quelle est l'exécution budgétaire ? Nous avons, pour faire simple, un total de dépenses qui s'élève à 27 701 887 € pour des recettes qui, elles, s'élèvent à 34 413 115 €, soit un solde positif de 6 031 451 €, sachant que les dépenses regroupent aussi bien les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres dépenses de fonctionnement, le remboursement du capital de la dette, tandis que les recettes comprennent, bien sûr, les produits des services, les taxes, les impôts, les subventions et les recettes d'investissement. Le sérieux budgétaire a permis de générer une épargne brute plus importante que prévu, puisqu'au niveau des recettes réelles de fonctionnement, nous sommes à 21 879 357 € au lieu de 21 000 911 € au budget 2024. Vous avez également les dépenses réelles de fonctionnement qui ont baissé, qui sont à 20 065 323 € au lieu de 21,2 millions. L'épargne nette s'élève à 1 300 304 €. La section d'investissement permet de mettre en place des projets pour la commune, avec un niveau élevé en recettes et en dépenses qui ne sont que le préambule du pic d'investissement qui va avoir lieu cette année. Le total des recettes réelles d'investissement est de 1 749 811 € contre 2 315 802 € au budget prévisionnel. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 589 642 €. C'est un delta qui s'explique tout simplement parce que nous attendons des subventions, des recettes. Les subventions ne sont pas versées, il y a toujours un petit décalage entre le moment où on fait les travaux et le moment où les subventions sont versées à la commune. Le fonds de roulement est à un niveau qui reste très élevé, malgré la nécessité de le ponctionner pour financer une partie de nos investissements. En effet, l'investissement ne se réalise pas seulement par l'emprunt, mais également par le fonds de roulement. Vous pouvez voir que le fonds de roulement en 2024 s'élève encore à 5 550 770 €.

Le budget primitif prévisionnel 2025, prospective, et tout d'abord les enjeux relatifs aux grandes masses. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, c'est l'année de l'aboutissement de nombreux projets, la salle de spectacle, le cénotaphe, la réouverture de la salle Durot et également la reconstruction de La Ribambelle. Ce pic d'investissement sera maîtrisé grâce à une gestion budgétaire sérieuse. L'année 2024 a effectivement apporté des résultats satisfaisants et nous allons pouvoir financer partiellement l'investissement. Le reste sera apporté par l'emprunt souscrit en 2024 et le fonds de roulement. Il n'y aura donc pas de nouvel emprunt nécessaire malgré ce pic d'investissement. Il n'y aura pas non plus d'augmentation des impôts, ce qui est une très bonne nouvelle. Optimisation des recettes de fonctionnement malgré une baisse des dotations : nous avons en effet une baisse des dotations et à côté de cela, une mise à jour des recettes fiscales indexées sur les bases fiscales, +1,7 %, donc une augmentation de +1,7 %. C'est l'indexation tarifaire pour les produits des services. Toujours sur ce BP 2025, nous remarquons pour 2025 une baisse des dotations. Dans les recettes d'exploitation, il y a l'assurance du pavillon qui est incluse. Sans cette assurance, nous notons une baisse des recettes. Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, il est envisagé une hausse qui est liée à des impondérables. Il faut toujours le prévoir, nous ne sommes pas à l'abri de ces impondérables. L'épargne brute ne s'effondre pas grâce à une gestion rigoureuse et nous avons une perception de subventions qui reste à un niveau élevé. Tout cela nous permet de dire qu'avec le total des dépenses réelles d'investissement, le niveau d'investissement de la commune va être inégalé.

Analyse des points saillants par pôle. Alors tout d'abord, le pôle « Patrimoine, aménagement et services techniques », autrement appelé le PAST. Vous avez donc les dépenses de fonctionnement pour 2024 : 3 402 815 €. La projection 2025 s'élève à 3 029 080 €. C'est un ajustement des dépenses de fonctionnement, puisqu'il y a forcément des priorités politiques qui ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes qu'auparavant. Des consommations effectives également : il ne faut pas oublier que l'énergie a été à un niveau très important, mais que nous commençons à en ressentir une certaine baisse sur les factures. Et bien sûr, la situation conjoncturelle, l'incertitude notamment rappelée tout à l'heure. Au niveau de la section d'investissement, c'est une année exceptionnelle en recettes comme en dépenses. Pour 2025, nous avons l'objectif d'inscrire 8,9 millions d'euros, qui intègrent le plan pluriannuel d'investissement avec la fin des travaux de la salle de spectacle, les travaux de rénovation du pavillon, la poursuite des travaux d'éclairage public et, bien sûr, les travaux du cénotaphe. En dehors du plan pluriannuel d'investissement, il y a des travaux de confortement de la salle de sport Durot. Il y a également la reconstruction de La Ribambelle et le marché des toitures, ce qui explique le niveau assez élevé en matière de recettes en 2025 pour cette partie.

## Procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2025

Le Pôle Parcours Éducatif. Au niveau des évolutions principales de ce pôle, la proposition de budget 2025 est quasi similaire à celle de 2024, malgré de nouveaux projets. Il y a une optimisation des dépenses pour un redéploiement vers de nouvelles opérations comme la maison des 1 000 jours ou le Relais Petite Enfance dont parlait Monsieur le Maire. Autre évolution, : il y aura une optimisation des recettes au travers de la révision des tranches de tarification et recherche de financements, comme la PS Jeunes et la déclaration des garderies en accueil de loisirs, activant de la prestation de services. La section d'investissement montre également une stabilité et un accompagnement particulier au projet de la Petite Enfance. Vous remarquerez une diminution des dépenses avec une priorisation des investissements pour le développement de la Petite Enfance – cela rejoint donc ce que nous venons d'évoquer. Ces recettes d'investissement vont permettre d'aider au démarrage de la CAF pour le Relais Petite Enfance.

Le Pôle Rayonnement et Communication. La politique culturelle continuera à être enrichie à Seclin et la programmation culturelle sera toujours aussi importante avec une enveloppe supplémentaire dédiée à l'inauguration de la salle de spectacle. Nous dotons également la création d'un dispositif de médiation culturelle des fouilles archéologiques pour une enveloppe globale de 209 000 €. Au niveau du rayonnement local, la fête nationale et la fête des Harengs sont également budgétisées, tout comme le marché de Noël. Le sport est l'autre phare majeur du rayonnement. Comme vous le savez tous, Seclin accueillera le Tour de France et de nombreux événements – il ne faut pas oublier qu'il y a régulièrement des manifestations sportives de premier plan, comme la Route du Louvre, par exemple. La sincérité budgétaire est renforcée, elle est au plus proche du compte administratif 2024. On a une hypothèse d'évolution qui est d'atteindre des jauges maximales d'occupation des salles et d'augmenter la fréquentation de la piscine dès septembre 2025 afin d'améliorer nos recettes. Les investissements sont tournés vers la salle de spectacle. Vous avez ici l'inscription de 316 324 € au budget qui comprennent le mobilier de la salle de spectacle et son identité graphique, le dispositif « Art dans la rue » et le matériel du CMEM.

Le Pôle Social et Public. Il est prévu une augmentation de la subvention versée au CCAS à 430 000 € en 2025. Les dépenses du budget prévisionnel sont supérieures à celui réalisé en 2024 afin d'être davantage favorable à la politique de la ville, notamment en faveur des habitants de la Mouchonnière. Au niveau des recettes, on note une baisse des subventions, c'est pour cela que le CA est inférieur au budget prévisionnel 2024. Néanmoins, nous avons décidé de réinscrire pour le même montant la subvention REAAP en 2025, d'où le niveau de recettes qui, finalement, sera supérieur. Au niveau de l'investissement, en 2024, il y a eu des dépenses d'investissement liées à l'achat d'une cuisine équipée pour des ateliers, une subvention de 32 000 € versée à LMH en 2024 pour le dispositif Octave. Concernant les fonds de travaux urbains, il n'y a pas de demande en 2025, car l'enveloppe perçue en 2024 va être utilisée complètement.

Le Pôle Ressources. Le Pôle Ressources a une gestion centrale des crédits informatiques et des finances. C'est la centralisation des coûts informatiques pour tous les pôles, ce qui représente une augmentation de +30 000 €. Une centralisation également des coûts qui sont propres aux finances et le versement de l'assurance pour le pavillon. Au niveau de l'investissement, des projets prévus en 2024 sont reportés en 2025. Il y aura une sécurisation des infrastructures, la centralisation de toutes les demandes informatiques des pôles et la récupération du FCTVA et taxe d'aménagement, donc récupération d'une partie de la TVA payée sur l'investissement.

Évolution de la masse salariale. Comme vous pouvez le remarquer sur le graphique, la masse salariale évolue en 2025. Il y a des mesures qui sont à prendre en compte : l'augmentation de la cotisation employeur CNRACL de 31,65 % à 34,65 %, l'augmentation du taux URSSAF maladie des titulaires de 8,88 % à 9,88 %, le glissement vieillesse technicité, +20 000 €, soit un coût cumulé de 245 000 €. Un travail d'optimisation de la masse salariale a cependant permis à la ville de diminuer sa masse salariale en volume en 2024. L'augmentation 2025 restera mesurée et inférieure au coût des mesures incompressibles. Il y aura une décrue en 2025 de la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement. L'écart avec les communes de même strate, et ça c'est très satisfaisant, s'est considérablement réduit. La part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement est en effet passée de 59 % à 61 % entre 2021 et 2022 dans des communes comparables à Seclin. Voyez avec ce graphique qui est plus parlant la convergence des courbes avec les collectivités de même strate. Les dépenses de personnel resteront donc maîtrisées tout en renforçant l'amélioration des conditions de travail.

Un certain nombre d'actions a été mené depuis le début du mandat avec la nomination d'un Conseiller de prévention, la relance du réseau des assistants de prévention, un plan de formation dédié à l'hygiène et à la sécurité, l'actualisation progressive du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), la mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels, ainsi que de procédures formalisées pour sécuriser la collectivité, notamment des procédures dans les marchés publics, l'accompagnement des agents en situation de handicap, la mise en place d'un règlement du temps de travail et des ARTT, avec les 1 607 heures mises en place, et le déploiement du télétravail. Nous pouvons noter également qu'il y a un gros accompagnement psychologique en cas de difficultés, une gestion des conflits en temps réel. La prise en charge de la mutuelle santé et prévoyance a été renforcée, tandis que le dialogue social a été conforté et renforcé également. Une politique de promotion et de stagiairisation équitable a été mise en place, ainsi que le régime indemnitaire lié aux fonctions exercées, la lutte contre le travail isolé, les mobilités internes ascendantes et les repérages des potentiels au sein de la collectivité, ce qui permet une montée en puissance de certains personnels. Nous remarquons une baisse de l'absentéisme et des accidents du travail, un renforcement des actions de formation et une hausse du taux d'emploi des travailleurs handicapés, donc une politique de l'inclusion plutôt forte.

Situation d'endettement. Le stock de dettes de la ville s'élève à 6 millions d'euros et nous avons à ce jour 4 emprunts. Ces emprunts, vous voyez, sont répartis comme suit, avec un pourcentage pour chacun. Vous avez bien sûr un emprunt au Crédit Agricole, à AFL Banque, à la Caisse d'épargne et à la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces emprunts sont sécurisés : il y a une part à taux variable de 20,86 %, mais la part majeure est quand même à taux fixe à plus de 79 %. L'encours de la dette est de 4,8 millions d'euros. Il était à 6 millions d'euros en 2024 pour une moyenne de la strate à 14 millions. Le taux moyen de nos emprunts est de 2,46 % contre 2,76 % pour les communes de la strate et la durée de vie résiduelle de la dette est de 10,9 ans, donc un peu moins de 11 ans, contre 13,2 ans pour les communes de la strate toujours.

Le fonds de roulement. Nous maintenons en 2025 un fonds de roulement qui correspond aux attendus en analyse financière et ces attendus, c'est avoir deux mois de rémunération des agents, donc 2 318 000 € au lieu de 2 250 000 €, qui est le socle requis, donc nous sommes même au-dessus de ce socle.

**Monsieur le Maire :** Bien, merci, Monsieur LEGRAND, pour ces déclinaisons techniques et chiffrées. Merci pour tout le travail qui a été porté. Le rapport d'orientation budgétaire vous a été présenté, s'ouvre maintenant la page relative au débat d'orientation budgétaire. Je laisse chacun d'entre vous vous exprimer quant à celui-ci. Monsieur CORBEAUX.

**Monsieur CORBEAUX :** Cela faisait 50 minutes que vous parliez, Monsieur le Maire et puis Monsieur LEGRAND, je me demandais si on allait avoir un débat budgétaire, parce que c'était très copieux. Alors déjà, le document budgétaire fait 54 pages. En plus, Monsieur le Maire, je crois que vous êtes intervenu au moins 15-20 minutes, y compris avec des idées nouvelles et des choses qui n'étaient pas dans le document d'orientation budgétaire, ce qui fait que l'exercice pour l'opposition est complexe.

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour une collectivité. Il permet d'entrevoir ce que pourrait être le budget pour l'année 2025 pour une commune. Les Commissions thématiques vont avoir lieu à partir de la semaine prochaine, donc vous comprendrez que, pour notre groupe, mon propos sera à la fois des remarques générales et surtout des questions sur un certain nombre de pages ou de sujets sur lesquels nous souhaiterions soit avoir des réponses, soit avoir des réponses dans les débats des Commissions pour aborder le budget primitif qui aura lieu début avril. Je vais essayer d'être synthétique. En premier lieu, évidemment, j'avais mis Monsieur BACLET, mais là, je dirais Monsieur BACLET, Monsieur LEGRAND et Monsieur le DGS, nous tenons à saluer le travail mené par les services municipaux, votre équipe, pour élaborer ce document complet et accessible. Cela étant dit, vous constaterez dans nos propos que là s'arrête le satisfecit pour un DOB bien présenté, mais dont le contenu nous pose quelques interrogations et quelques désaccords. Sur les parties 1 et 2, le contexte économique international et national, et leurs conséquences sur les collectivités, la nôtre en particulier, je crois que, Monsieur le Maire, vous avez développé sur ce point, Monsieur LEGRAND y est revenu. Je voudrais simplement ajouter, moi-même je change mon propos, c'est que si le contexte économique était inquiétant et incertain lorsque vous avez élaboré le DOB et rédigé les documents, je pense que l'intervention du Président de la République avant-hier et le Sommet européen d'hier ne peuvent que renforcer, je dirais, ce caractère incertain et inquiétant de la situation dans le monde et en Europe.

Je voudrais surtout que mon propos soit bien compris dans le sens où, comme vous, nous avons été extrêmement présents pour marquer notre solidarité avec l'Ukraine, que nous condamnons, je dirais, l'intervention militaire des Russes, et que nous avons évidemment une pensée pour le million de morts et de blessés dans ce conflit mondial qui reste une plaie au cœur de l'Europe. Mais sinon, l'annonce du Président de la République hier, avec l'annonce importante des dépenses militaires et de l'aide à l'Ukraine, ne peut que nous inquiéter sur le fait qu'on peut se poser la question de qui va payer ? On était dans un conclave sur les retraites où les organisations syndicales et le patronat discutaient de l'âge de départ à la retraite, voire d'amélioration de la loi. Aujourd'hui, le MEDEF, et certaines forces politiques réclament la retraite à 70 ans. Concernant les collectivités, on peut aussi être inquiet sur quelles répercussions il va y avoir dans ces prochaines années sur cet engagement, ce « s'en va-t-en-guerre », avec les coûts importants qui sont donnés.

Je voudrais simplement faire une petite remarque – je ne l'avais pas noté, mais vu votre propos, Monsieur le Maire, je pense qu'il y a quand même quelque chose que je voulais dire dans ce contexte. Vous nous dites, on peut le comprendre et on peut l'entendre, « on a payé plusieurs crises successives, mais essentiellement, ce sont les Français et les collectivités en général qui ont payé ces crises ». Et moi, j'ai quand même noté que, par exemple, Bernard Arnault, qui est le Français le plus riche du monde, est très proche de Donald Trump. Il était même présent à la soirée et il continue à travailler avec les États-Unis malgré la situation internationale et les propos du Président de la République, ce qui me fait dire que dans cette période, les riches sont de plus en plus riches et les pauvres sont de plus en plus pauvres. Prenons encore un exemple plus proche d'ici : dans le même temps où on supprime 2 400 salariés à Auchan, Décathlon vient de verser un milliard de dividendes à Monsieur MULLIEZ. Je pense que cette question du partage des richesses et de l'égalité et tout ça est quand même une vraie question dans cette période. Et donc, comme vous le dites dans le PLF page 18, il se tient dans un contexte inédit et inquiétant d'élaboration budgétaire 2025.

Les deux remarques que j'avais, c'est que, alors que nos collectivités locales cherchent désespérément à faire plus avec toujours moins, comme vous l'avez bien dit dans vos propos, et que nos services publics, comme l'hôpital, s'épuisent à pallier des carences, le gouvernement semble pourtant capable de mobiliser des ressources considérables pour alimenter une escalade militaire aux résultats incertains. Deuxièmement, il nous semble aussi que vous utilisez un peu, vous aussi, dans vos deux longues parties du DOB sur la première partie, notamment sur la situation nationale, beaucoup de chiffres et de pseudo-affirmations pour justifier ou valider vos choix politiques. J'en ai pris un exemple. Sur la question du pouvoir d'achat, page 16, il est dit qu'est actée dans ce document une hausse des revenus des ménages de 2 %, ce qui ferait justifier peut-être derrière que vous allez une nouvelle fois indexer les tarifs municipaux sur l'inflation. Je pense que sur ce sujet, la réalité que vivent les Seclinois n'est certainement pas d'avoir une augmentation de plus de 2 % de leur pouvoir d'achat. Il suffit de venir au loto des associations ou au concours de belote pour voir que les gens comptent leur argent et ont des fins de mois difficiles, et que dans la vraie vie, c'est un peu différent. À ce sujet, il y a un article de La Voix du Nord, je crois que c'est d'avant-hier, qui montrait le surendettement des ménages dans les Hauts-de-France. Ça, c'est une première réflexion. La deuxième réflexion, c'est que, page 42, il y a une hausse des créances éteintes qui, à mon avis, s'explique probablement, mais c'est une question, par le fait que des familles seclinoises ne peuvent pas payer la cantine à leurs enfants. Personnellement, je vais à la piscine régulièrement, j'achète la carte d'entrée des séances, et je peux vous dire qu'en trois ans, le prix a largement augmenté. Donc la hausse du pouvoir d'achat n'est pas généralisée. C'est simplement les 20 % des plus aisés qui ont connu une hausse de pouvoir d'achat de plus de 1 % quand les 10 % les plus défavorisés ont vu, eux, leur pouvoir d'achat stagner ou à 0,3 %. Donc pour revenir sur ce contexte local, c'est sur cette base que, cette année encore, nous ne serons pas d'accord avec la nouvelle augmentation des tarifs municipaux. On peut l'appeler indexation, on peut l'appeler augmentation, je pense qu'on ne va pas polémiquer sur un terme, le sujet n'est pas là, mais, quelle que soit l'appellation, elle va avoir à nouveau un effet cumulé sur le pouvoir d'achat des familles seclinoises. Nous pensons aussi qu'à l'échelle d'une commune, et dans le contexte que vous avez bien décrit, il faudrait plutôt prioriser les urgences. Pour nous, une des principales urgences, c'est un bouclier social et donc protéger le pouvoir d'achat des Seclinois et notamment maintenir l'égalité d'accès à la piscine, à la culture, à la restauration scolaire ou au centre aéré. J'ai pris qu'un seul exemple, parce que j'aime bien parfois en mettre dans mes propos. J'avoue, personnellement, je vais au CMEM pour un de mes petits-enfants. Quand j'ai vu qu'un spectacle de marionnettes, qui durait 35 minutes, le prix d'entrée était à 10,65 €, je trouve quand même que 10,65 € pour un spectacle de marionnettes qui dure 35 minutes à la Mouchonnière, ce sont des prix qui sont devenus à mon avis trop importants pour nombre de familles. Imaginez que vous y allez avec trois enfants, ou vous y allez à trois, cela fait des prix quand même qui sont assez importants.

Par exemple, dans les dépenses que nous pensons peut-être être superflues ou sur lesquelles on pourrait faire des choix, j'ai vu page 48 que vous évoquiez l'identité graphique, mais aussi, cela a été évoqué par Monsieur LEGRAND, le mobilier de la salle des fêtes : combien va coûter réellement à elle seule l'identité graphique de la salle de spectacle ? Est-ce que cette somme ne pourrait pas plutôt être prioritairement allouée, par exemple, pour ne pas augmenter les tarifs municipaux cette année, ou au moins ne pas les augmenter pour les Seclinois les plus en difficulté ? Est-ce que l'identité graphique et le prix, apparemment, que vous mettez dans l'identité graphique, c'est une priorité ? Je ne dis pas que ce n'est pas important, mais est-ce que c'est vraiment une priorité ?

Vous avez annoncé de nouvelles subventions, et tant mieux, qui vont être données à travers la MEL, mais je pense que nous souhaiterions vraiment qu'à l'occasion du budget primitif, il y ait un point précis qui soit fait sur le coût réel de la salle de spectacle, mais aussi le niveau de subvention, parce qu'on parle en pourcentage. Est-ce que c'est en pourcentage à partir du prix initial ? Est-ce que ce sont des pourcentages à partir du prix qui va être le prix final ? Parce que moi, je pense qu'on est arrivé, j'ai compté les millions, les millions et les millions, on doit être arrivé à un coût final de 11 millions d'euros. Peut-être que je me trompe, parce que c'est sous réserve des Commissions, nous, on n'est pas dans la majorité, on n'a pas tous les éléments dont vous êtes en possession. 80 % de 11 millions d'euros, cela fait quand même en subvention un taux très élevé et nous souhaiterions avoir un point très précis, surtout que nous serons, au moment du débat budgétaire à cinq mois de l'ouverture de la salle de spectacle, je pense que vous serez capable de nous le faire. Nous, nous restons toujours favorables à cette salle de spectacle, mais nous nous interrogeons sur le coût financier de cette salle de spectacle. Comme on dit chez nous : est-ce qu'on n'a pas eu les yeux plus gros que le ventre ?

Nous sommes inquiets pour ce coup final, parce que nous sommes inquiets sur la santé financière de la commune, d'autant que page 42, et là, je demanderai à Monsieur LEGRAND peut-être de m'expliquer, il notait que l'épargne brute devrait connaître un tassement lié à une hausse plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes de fonctionnement. En fait, j'ai l'impression que c'est en totale contradiction avec ce que vous avez dit plus haut, et donc, cela me paraît inquiétant. Est-ce que vous pouvez me répondre sur cette page 42 ?

Après, sur la situation financière de la Ville de Seclin, étant élu depuis très longtemps, et je crois que j'ai été élu aussi avec Monsieur BACLET et avec Monsieur CADART, je connais à peu près les débats qui nous ont déjà animés sur ce sujet, mais sur le cocorico, le satisfecit que vous avez de la situation financière que vous décrivez, y compris par rapport à d'autres communes, ces résultats ont été réalisés à quel prix ? Augmentation des tarifs municipaux, des économies qui ont été faites dans nombre de domaines. Par exemple, rappelons-nous la discussion sur l'équipement de la police municipale, où il a fallu que nous intervenions pour accélérer la commande en plein hiver des équipements adaptés pour la police municipale. C'est un exemple. Nous estimons aussi qu'il y a une réduction de la voilure dans nombre de domaines, en particulier je pense au soutien à la vie associative, le CMEM, les événements spécifiques seclinois. On fait, nous, une petite différence entre le passage à deux reprises du Tour de France dans notre commune, ce qui est une bonne chose – moi-même, j'ai fait en sorte qu'il y ait des courses cyclistes, je pense que c'est une bonne chose, comme le départ de la route du Louvre, c'est aussi une bonne chose – mais nous pensons aussi que des événements spécifiques seclinois sont plutôt en recul, au détriment de choses qui se font à des dimensions MEL. On pense qu'il faudrait un peu rééquilibrer dans ce domaine. La propriété de la commune, mais aussi la fermeture du point information jeunesse.

Après, j'ai différentes questions. Nous constatons, page 36, des charges de personnel à environ 65 à 66 %, malgré votre volonté affichée de votre part depuis le début du mandat à les maîtriser, voire à les faire baisser. Donc j'ai bien compris, je connais bien, je dirais, tout l'aspect GVT, CNRACL et tutti quanti, mais la question que nous nous posons, c'est qu'au vu de la baisse des non permanents et de nombreux départs que nous avons connus, comment peut-on expliquer que la masse salariale reste stable ? N'avez-vous pas privilégié dans vos recrutements des catégories A aux dépens de catégories B et C, ce qui expliquerait quand même une masse salariale qui reste extrêmement élevée alors qu'il y a eu une diminution, notamment d'emplois non permanents ?

Sur la baisse importante de la facture de consommation d'électricité grâce au déploiement de la LED, là aussi, on se félicite de ce qui a été fait au niveau de la commune, évidemment, nous sommes tout à fait d'accord, par contre, on se pose aussi une question sur laquelle nous souhaiterions avoir un débat. Ne faudrait-il pas non plus entendre les Seclinois qui se plaignent du manque d'éclairage le soir dans leur quartier ? Au moment où on a décidé ça, c'était notamment au moment où il y avait les coûts exorbitants de l'énergie et de l'électricité, mais est-ce qu'aujourd'hui, sur cette question, on n'aurait pas besoin de revoir ? Certains Seclinois se plaignent quand même que cela pose un certain nombre de problèmes, et aussi pour les salariés qui travaillent en équipe, qui commencent tard ou qui finissent tard le soir.

Une remarque encore sur le mécénat en partenariat avec la Fondation de France, page 45 : où en est-on de la souscription, et plus globalement, où en est-on sur le mécénat ? Également, page 45, concernant la cessation de bâtiments : lesquels ? Suite à la réunion qui avait eu lieu, notamment dans le cadre, je crois que c'était du SDIE, si je ne me trompe pas, où en est-on de la cessation de bâtiments, parce qu'on a quand même découvert pas mal de choses dans le débat d'orientation budgétaire. Par exemple, j'ai une question, le Château Guillemaud serait visité par des promoteurs : est-ce que vous confirmez que vous avez mis en vente le joyau du patrimoine de la commune ou est-ce que c'est faux ? Dans ces cas-là, vous me le direz, c'est une question.

Autre question : que veut dire « un cadre vertueux, sécuritaire, de gestion technique centralisée » ? On voudrait aussi avoir des explications. Page 49, la Maison des Associations, évoquée en début de mandat à la première Commission en 2020 – j'y étais, donc je m'en souviens. En fait, elle sort du chapeau en fin de mandat et là, j'ai appris ce soir qu'elle serait dans l'enceinte de Durot, parce que ce n'était pas marqué dans le document et on l'ignorait. Mais on ne sait pas où, on ne sait pas sa taille et sa vocation. Même moi qui connais quand même un peu Seclin, j'avoue que je suis même un peu surpris de la situer à cet endroit-là. Est-ce qu'elle sera coconstruite avec les principaux utilisateurs que sont les associations ? Est-ce que cela va se faire en cinq mois ? La réponse, je l'ai, vu que le lieu est déjà décidé, donc, ça sera probablement je sais où.

Pages 46 et 51, on évoque La Ribambelle, qui va être reconstruite pour 650 000 €. Donc ça, c'est évidemment bien pour l'accueil des enfants à La Ribambelle, mais 650 000 € pour un préfabriqué, est-ce que c'est bien raisonnable ? N'aurait-il pas fallu aussi réfléchir et rester au projet plus ambitieux de groupe scolaire global, qui incluait aussi cette question, et cohérent pour le quartier de la Mouchonnière ?

Page 47, vous évoquez une année mouvementée dans le cadre du parcours éducatif. Est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi elle a été mouvementée ? Ensuite, surgissent également les panneaux numériques, la tribune du Football Club de Seclin, la mutualisation des parkings privés en centre-ville dans ce dernier DOB et tout cela à un an des élections municipales.

Pour conclure, nous souhaitons que les Commissions préparatoires au débat budgétaire d'avril abordent en toute transparence et de façon factuelle ces différents points, notamment sur chaque question la faisabilité, la participation des habitants ou des commerces concernés – je pense par exemple au sujet des parkings privés, parce que ce sont des choses qui ont déjà été abordées dans le passé – et apportent des réponses aux différents questionnements de mon intervention. Vous avez compris que nous sommes loin de partager l'ensemble du débat d'orientation budgétaire. En plus, nous sommes très interrogatifs : évidemment, cela nous fait penser que ce DOB est plutôt un affichage électoraliste et il nous inquiète sur le futur endettement de la commune. Vous dites que vous avez fait beaucoup d'anticipation, mais sortir la Maison des Associations – qui avait été promise en 2019 dans la campagne électorale, abordée au début 2020 – en fin de mandat, je ne sais pas si on peut appeler cela de l'anticipation. Cette accélération de projets dans la dernière ligne droite du mandat pour rattraper le retard n'est-elle pas dangereuse pour les équilibres financiers futurs, d'autant que nous aurons encore demain besoin dans nos collectivités des moyens d'agir, de résister à la crise et d'envisager des investissements d'avenir ? Merci pour votre écoute.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur CORBEAUX, pour ces 20 minutes d'intervention. Comment ? 20 minutes. Oui, quand même, si, si. Vous nous rattrapez. Je ne sais pas qui souhaite prendre la parole sur ce sujet. Monsieur SERRURIER.

**Monsieur SERRURIER :** Merci. Merci à Monsieur LEGRAND. Merci à Monsieur le Maire. Merci à Monsieur CORBEAUX. J'ai trouvé que le débat est d'un bon niveau, que les choses sont posées clairement. Monsieur CORBEAUX disait qu'il aurait à poser beaucoup de questions. Moi, j'en ai compté en réalité 4 ou 5 puisque les autres étaient des questions auxquelles il répondait lui-même. Ceci étant, il sait, je pense, que je partage son analyse assez largement sur la politique nationale, notamment depuis 2024, puisque nous avons été plongés dans une crise institutionnelle, comme l'a dit Monsieur le Maire au début, inédite. Comme aurait dit le Général de Gaulle : on se trouve quand même dans la chienlit. Sur le caractère incertain, et là, j'ai un petit désaccord suite au Conseil européen d'hier, à la question « qui va payer ? », je répondrai « ceux qui vont se défendre ». Simplement, la conséquence pour ceux qui vont se défendre, c'est quand même la conséquence de ceux qui agressent, c'est quand même la conséquence de ceux qui ont provoqué cette guerre. Spectacle de marionnettes, cet exemple-là, vous savez que malheureusement, cela entre, comme précédemment d'ailleurs, comme depuis toujours, dans une grille établie en fonction du coup du cachet, du coup des locations, du coup des prestataires éventuels, donc on est obligé de s'inscrire là-dedans.

Et puisqu'on a parlé un peu de politique nationale, je voudrais dénoncer un peu le grand cirque qui s'est passé autour du Pass culture, puisqu'on a eu un Pass culture qui allait être supprimé, puis un Pass culture qui a été remis devant la levée de boucliers, puis un Pass culture qui est baissé pour les individuels – personnellement, pour les individuels, je pense qu'on manque de fléchage et de ciblage – et qui n'est pas extraordinaire non plus pour les établissements scolaires. Je partage tout à fait ce sentiment-là, même si ce n'est pas à 100 %, mais après tout, c'est le jeu de la démocratie.

Une crise en chasse une autre, vous en avez évoqué une, tous les deux, Monsieur le Maire, et vous, Éric CORBEAUX, mais en tout cas, aucune crise, Monsieur le Maire, n'a chassé notre volonté et notre respect. Alors, une crise en chasse une autre, mais si la première d'entre elles, la crise de Covid, a très fortement impacté notre installation, elle n'a en rien altéré notre volonté. Une crise en chasse une autre, mais la crise de la guerre en Ukraine n'a en rien altéré nos valeurs, je viens d'en dire un mot, au contraire. D'ailleurs, je rappelle que nous avons été les premiers dans le secteur à agir, dans cette salle même, en février 2022, avec l'ensemble des artistes seclinois, avec des artistes ukrainiens, avec l'ensemble des élus et je les salue pour l'engagement qui a été leur – identique, d'ailleurs, lorsque nous sommes intervenus sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Une crise en chasse une autre, mais la crise financière ne nous a pas fait renoncer à notre ambition pour la ville et ses habitants. Une crise en chasse une autre, mais l'épisode « Trump le retour » ne parvient pas à éroder notre conception de la démocratie et je tiens d'ailleurs à féliciter votre prise de position sur le salut nazi d'Elon MUSK. J'en profite d'ailleurs pour signaler aux élus qu'il y aura la pièce Swing Heil, par exemple, qui parle exactement de ce qui se passe en ce moment. J'espère que vous serez toutes et tous nombreux à venir voir certaines pièces autour de la liberté, c'est le moment ou jamais – en tout cas, c'est le moment où on peut encore en parler.

Alors, une crise en chasse une autre, oui, mais aucune crise n'a chassé notre volonté, notre respect. Notre respect, c'est quoi ? Je parle ici au nom de Seclin. Notre respect, c'est le respect à trois niveaux. Le respect des deniers publics : par son optimisation, chaque euro est utilisé pour le bien des habitants et de la ville. Chaque euro. Le respect des deniers publics, il se traduit par 22 millions de recettes, Monsieur LEGRAND l'a rappelé, au lieu de 19 millions auparavant. Il se traduit par des économies remarquables en fluide, on l'a vu également, grâce au plan de sobriété et au blocage, n'oublions pas, du prix du gaz. Le respect des deniers publics se traduit également par la baisse du pourcentage des dépenses de personnel, que vous avez évoqué à l'instant, malgré les dépenses supplémentaires imposées par l'État, sans que la qualité du service public et les équipements soient réduits, loin de là. Le respect des deniers publics, il se traduit par notre taux d'épargne brute qui atteint 8 %. Il se traduit également par le fonds de roulement. Vous savez, le fonds de roulement, cela doit équivaloir à 2 mois de salaire, et il devrait être ici, à Seclin, de 2,5 millions, or, nous sommes arrivés à 5,5 millions, ce qui est plus du double. Dans le cadre de ce DOB, nous affirmons donc que nous continuerons à œuvrer dans le respect de l'argent des Seclinois, surtout dans une période qui s'annonce difficile. Le respect aussi de la parole qui est donnée aux citoyens, car c'est grâce à tout ce que je viens d'énoncer brièvement par rapport à tout ce qui a été listé par mes prédécesseurs, c'est parce que nous avons transformé en profondeur et de manière très visible notre ville, avec des rénovations, avec des équipements, avec l'art dans la ville, avec des plantations, j'en passe, que nous avons concrétisé nos engagements envers les citoyens. Ceci a bien sûr été favorisé par l'excédent de fonctionnement qui a été obtenu par une très bonne gestion et nous avons donc pu le répercuter en investissement. Ces réalisations et ces aménagements correspondent à notre vision du renouveau de Seclin, qui fut aussi la vision d'une majorité de Seclinois puisqu'ils nous ont élu sur cette base et nous respectons donc notre parole de ce point de vue là. Comme ma voisine est également responsable de l'environnement à Seclin, je vais prendre l'exemple du verdissement de la ville et des économies d'énergie qui allègent notre empreinte écologique, d'abord, tout en amenant à terme plus de 70 % d'économies. C'est une économie qui sera répercutée sur nos investissements à venir. Autrement dit, c'est une boucle vertueuse. Et tout cela, vous l'avez rappelé tous les 3, malgré une baisse des subventions et l'augmentation des dépenses – 3 % de CNRACL et 10 % d'augmentation URSSAF. Or, malgré cet effet ciseaux, les subventions baissent, les dépenses augmentent, nous présentons un très bon rapport d'orientation budgétaire et de très bonnes orientations pour le débat d'orientation budgétaire. Et puis enfin, le respect, sur un troisième point, c'est le respect des citoyens et le respect du cadre de vue des citoyens. Et ça, c'est de l'investissement qui se voit.

Imaginons. Retour à Seclin d'un Seclinois qui a quitté la ville avant 2020. Il traverse la ville. Qu'est-ce qu'il voit ? Il voit des rénovations. Il voit des constructions de qualité. Il voit des réhabilitations. Il voit un parc de la Ramie largement embelli. Il voit de l'art dans la ville. Il voit des aménagements pour la sécurité – j'arrête là encore mon énumération. Dans l'investissement 2020, qu'aurait-il vu ? Quand je parle de l'investissement aussi, c'est l'investissement politique, l'investissement qui va se voir dans les budgets. Qu'aurait-il vu si on lui avait laissé voir ?

Il aurait vu un budget d'investissement avec, à chaque fois, des frais de bureau d'études très élevés. « Bureau d'études », c'est un beau nom, c'est bien ficelé, c'est bien ronflant, mais ce qui compte, c'est ce qui sort de terre – sinon, cela ne fait qu'enrichir les bureaux d'études. Les frais de bureau d'études, en soi, cela n'a rien de choquant. Cela n'a rien de choquant si ça aboutit. Or, nombre de projets n'ont jamais abouti et certains n'ont même jamais démarré. Je sais de quoi je parle, parce que j'ai fréquenté un peu les municipalités précédentes, je vais donc donner des exemples qui m'ont touché de près. Par exemple, la construction de la nouvelle médiathèque ou des nouvelles médiathèques, puisqu'il était question d'occuper tout le parking de la médiathèque et de la salle des fêtes pour faire un prolongement de la médiathèque existante. Puis, il a été question de construire une médiathèque qui aurait été à l'entrée du canal. Rénovation et mise en sécurité de la salle des fêtes : déjà, sous Jean-Claude WILLEM, il y avait déjà de très belles études qui avaient été faites et payées. La salle de spectacle et les équipements annexes devaient être à l'entrée du canal. Or, les seules choses, je l'ai déjà dit, je vais me répéter un peu, qui se sont retrouvées dans l'eau du canal, ce sont les études du bureau du même nom. Je trouve que cela faisait beaucoup de pognon pour un seul plongeon.

Alors cette personne qui revient à Seclin cinq ans plus tard, il aurait pensé voir une petite ville qui s'était longtemps contentée de profiter du super patrimoine qui avait été légué par d'autres, la Comtesse de Flandre, la Collégiale, et ainsi de suite, et qui faisait une certaine renommée de la ville, même si l'hospice Notre-Dame a finalement été revendu, et on sait par qui, au secteur privé et financier. Alors, que verrait-il maintenant ? Il verrait une ville en mutation, une ville renouvelée, une ville embellie et une ville qui est adaptée à son époque. Dans le respect des citoyens et de leur cadre de vie, pour Seclin, pour la grande majorité de la majorité, je vais dire, nous continuerons dans cette voie d'avenir avec un nouveau fleuron, la salle de spectacle qui va voir le jour après 20 ans de tergiversation et 20 ans de frais de bureau d'études.

**Monsieur le Maire** : Merci. Vous en avez terminé ?

**Monsieur SERRURIER** : Vous voulez que je continue ? « Et cinq ans plus tard, le même personnage revient en 2030 » !

**Monsieur le Maire** : Très bien. Merci pour votre intervention. Y a-t-il d'autres remarques ? Madame RACHEZ ?

**Madame RACHEZ** : Oui, merci, Monsieur le Maire, bonsoir. Moi, je voudrais revenir sur les crises subies par les Français, et notamment, je dirais ici, par les Seclinois. On en est tous conscients, et quand on est arrivé, après la crise en 2020 avec la Covid, nous avons tout de suite réagi. Je ne vais pas rappeler la cantine gratuite pendant plusieurs mois et le maintien que j'ai voulu du colis pour les anciens, ce qui m'a valu quand même à peu près 3 000 appels téléphoniques pour organiser tout cela. Nous, ce que nous avons trouvé, c'est un chèque d'aide personnalisée qui était en cours depuis 2011. Nous nous sommes dit que plutôt que de donner un chèque de 50 € comme proposait Monsieur CORBEAUX, je me souviens, à l'époque, c'était de faire une action pérenne. Donc nous avons indexé ce chèque sur l'inflation et cela depuis 2011. Si bien qu'en 2022, en juillet 2022, si ma mémoire est bonne, nous étions à plus de 17 % d'augmentation sur le chèque personnalisé et nous en sommes aujourd'hui à 25,2 % d'augmentation. Nous avons mis en place un chèque estival supplémentaire. Le quotient aussi a été revu, il était de 13 et nous sommes passés à 18. Nous avons revu aussi à la hausse l'aide au repas à domicile. L'écart était de 10 centimes à l'époque, nous en sommes à 4,50 € sur un repas de 9 € chez les traiteurs seclinois. Dernièrement, nous avons voulu aussi que nos petits Seclinois puissent adhérer aux clubs sportifs. Nous avons mis une participation pour ces petits Seclinois. Nous avons fait 22 inscriptions, première adhésion pour les petits Seclinois. Et aujourd'hui, nous avons une aide sur la culture, sur les entrées. Au départ, on pensait à Seclin fait son Avignon, mais ensuite, on s'est dit « non, il faut aller sur la programmation culturelle de toute l'année ». Donc le CCAS se compense et les billets d'entrée varient de 1 à 5 € pour les personnes en difficulté. Bien sûr, c'est le coût financier, mais c'est aussi aider toutes ces familles à arriver devant des spectacles, à se dire, « j'ai ma place ». Ça, c'est de l'intégration aussi. Nous avons subi la réhabilitation aussi de la résidence autonomie, qui n'a pas été un simple travail, mais nous en sommes très contents aujourd'hui. Cela fait deux ans de travaux. Là, la résidence est pimpante. Nous entrons aussi dans une ère assez difficile avec la réhabilitation de la Mouchonnière, qui va être un travail très lourd, mais nous suivons ça de très près, et moi, j'y suis régulièrement. Là, je travaille avec tous les prestataires sur la réhabilitation pour que nos Seclinois, pour que les personnes qui sont dans ce quartier puissent trouver un petit travail, même si c'est juste le pied à l'étrier d'un nouveau boulot. Et alors là, je n'ai que des félicitations des partenaires qui me disent que les gens sont partants, sont prêts à travailler et que c'est très rare de trouver ça dans un quartier populaire, donc j'en suis très heureuse.

## Procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2025

Je voulais aussi parler des seniors, parce que depuis 2020, le budget seniors a augmenté de 17 200 €, hors banquet de fin d'année, et sans compter le Conseil des sages aussi qui a été mis en place. Voilà, juste ces petites précisions en sachant que, bien évidemment, nous sommes très attentifs à l'appauvrissement, s'il y a lieu, des Seclinois. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame RACHEZ. Monsieur LEMAITRE, vous souhaitiez également intervenir. C'est bon ? Non, je ne sais pas. Ce n'est pas sexiste, mais honneur aux dames, Madame EL MESSAOUDI, vous avez la parole.

**Madame EL MESSAOUDI :** Merci. Je voulais juste répondre par rapport à votre question sur la Maison des Associations. La Maison des Associations, c'est un gros projet, et c'est quelque chose qu'on ne voulait pas réaliser comme ça, et cela ne se réalise pas de toute manière en un claquement de doigts. Effectivement, cela avait été évoqué en 2020. On avait commencé à travailler sur ce projet, mais il y a plusieurs facteurs qui ont influencé le calendrier. D'une part, il a fallu définir précisément les besoins et les options d'implantation, tout en joignant les contraintes budgétaires. D'autre part, la crise sanitaire a bouleversé nos priorités et freiné la mise en œuvre de certains de nos projets. Vous me direz peut-être que c'est très bien, mais pourquoi ensuite on n'a pas accéléré les choses ? Nous avons avancé dès que les conditions nous l'ont permise, mais la Maison des Associations, c'est un projet qui a été réfléchi avec beaucoup de sérieux. Il s'agit d'un lieu qui est destiné à durer et à répondre aux attentes des associations sur le long terme. Nous n'avons pas voulu improviser ou faire quelque chose dans l'urgence qui ne conviendrait pas. Sur ce projet, vous m'avez posé la question, « est-ce que cela va être coconstruit avec les associations ? » J'ai envie de vous dire : absolument, c'est un projet qui n'a pas de sens sans les associations, donc c'est un projet pour lequel on compte impliquer directement les associations. C'est pourquoi nous allons organiser un temps de concertation pour le construire ensemble. D'ailleurs, Monsieur CORBEAUX, vous m'avez posé la question, vous êtes le bienvenu, vous et les élus de votre groupe, pour y participer. On sera ravis de vous accueillir pendant ces futures réunions en lien avec la Maison des Associations.

**Monsieur le Maire :** Merci pour ces éclairages, Monsieur LEMAITRE.

**Monsieur LEMAITRE :** Merci, Monsieur CORBEAUX, puisque j'ai plutôt entendu des propos assez positifs et encourageants. Je vous apporterai des éléments de précision sur les différents projets, dont la salle de spectacle, mais j'ai plutôt entendu un encouragement, et je vous en remercie, sur la politique patrimoniale menée et la remise à niveau de ces bâtiments qui sont non pas essentiels au sens bâtimentaire, mais au sens service. Cela recoupe toutes les considérations qu'on a pu entendre, l'aspect d'approche sociale menée par Madame RACHEZ, l'aspect associatif mené par notre collègue Amira, l'aspect culturel mené par notre collègue Didier, qui ne pourrait pas se faire sans un minimum d'accueil et de bâtiments en bon état pour le faire. Donc toute notre logique patrimoniale est pilotée et gouvernée par ce souci du service, de l'usage et de l'optimisation de l'usage. En arrivant et en prenant la responsabilité, je savais qu'il y avait un travail patrimonial à faire, mais j'étais loin d'imaginer l'ampleur de la tâche – le schéma directeur d'immobilier et d'énergie l'a démontré en toute objectivité. Face à ce tsunami qui m'a pas mal préoccupé sur le moment, je me rends compte qu'on arrive à avancer, on arrive à avoir des projets ambitieux, on arrive avec certains bâtiments puisqu'on commence, on ne fait que commencer. Vous disiez « c'est étonnant que cela s'accélère sur la fin du mandat », mais comme vous avez de l'expérience politique, vous savez qu'un projet bâtimentaire, cela prend 5 à 6 ans, donc ce n'est pas étonnant qu'on commence à en voir le fruit des résultats. Et je me féliciterai encore dans quelques années, porté peut-être par d'autres, par les résultats qu'il pourrait y avoir sur cette action patrimoniale, puisqu'il faut du temps et de l'argent. Malgré cette politique sociale, culturelle et sportive qui continue à être menée sur Seclin, on arrive à mettre à niveau ce patrimoine essentiel à nos services culturels, sportifs et autres. Je me félicite aussi de l'ambition qu'on a pu mettre, et je pense que c'est un bon choix patrimonial – alors, je suis un peu du domaine – que de prendre un bâtiment et de le remettre totalement à niveau pour ne pas devoir y revenir quelques années ensuite et ainsi progresser de cette manière-là pour l'ensemble de notre patrimoine. Cela occasionnera bien sûr des cessions ; et je reviendrai sur ce point-là en Commission, puisque c'est aussi une logique qu'on a enclenchée qui permet à notre trésorerie d'augmenter et d'à nouveau pouvoir se mettre au service d'autres remises à niveau. Donc une politique patrimoniale encouragée, merci Monsieur CORBEAUX, une politique d'économie et de sobriété encouragée, je vous en remercie, et tout ça, sans vouloir me répéter, au service du service.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je vois, Madame PELLIZZARI, que vous souhaitez formuler des observations.

**Madame PELLIZZARI** : Oui, juste une observation sur la Maison des Associations. Vous nous dites que vous avez beaucoup réfléchi, apparemment sans les associations, et que là, vous allez les solliciter pour la concertation. Donc moi, ma question, c'est 5 ans de réflexion, sans associer les associations, je ne sais pas pourquoi la concertation intervient après la réflexion, pourquoi pas pendant ? Je pense que les associations sont quand même les principales intéressées.

**Monsieur le Maire** : J'ai entendu la question, je vais vous répondre.

**Madame PELLIZZARI** : Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Madame PRUNES, je vous en prie.

**Madame PRUNES-URUEN** : Merci. Oui, j'ai une question pour Monsieur SERRURIER et son ami imaginaire – après tout, on a tous eu un ami imaginaire quand on était enfant. J'aimerais savoir si cet ami visite, en revenant à Seclin, les logements sociaux. Est-ce qu'il a des amis dans les logements sociaux ? Est-ce qu'il les visite ? Et si oui, qu'est-ce qu'il en pense ?

**Monsieur SERRURIER** : Pour être très franc avec toi, je ne le connais pas personnellement.

**Madame PRUNES-URUEN** : Parce que moi, sinon, je peux lui indiquer quand même que les paillettes dans les yeux, c'est bien si effectivement...

**Monsieur le Maire** : Alors, je vais vous répondre. Vous posez la question à Monsieur SERRURIER, mais je vais vous répondre immédiatement. Je pense que vous avez un exemple juste en face de cette salle : 80 millions d'euros investis pour la réhabilitation du quartier de la Mouchonnière. Les exemples, je peux les proliférer, auprès de tous les bailleurs, et on part de très loin. On a désormais un service dédié sur l'accompagnement, justement, des logements insalubres, ce qui n'existait pas avant. Monsieur CARLIER, qui est absent aujourd'hui, visite chaque logement lorsqu'il est sollicité pour mettre les bailleurs devant leurs responsabilités. Il y a des points réguliers tous les 2 mois qui sont entretenus avec chaque bailleur où chaque point est envisagé. On part de très loin sur les logements sociaux, il y a des logements qui étaient particulièrement désuets, mais si on prend la résidence du Fourchon, si on prend le quartier de la Mouchonnière, si on prend les résidences de la rue de Wattiesart, je peux multiplier les exemples à l'infini de réhabilitations en cours ou, en tout cas, de réhabilitations qui ont été programmées également avec les bailleurs. Je ne nie pas qu'il y a encore des problèmes.

**Madame PRUNES-URUEN** : Beaucoup, et qui n'obtiennent pas de réponse.

**Monsieur le Maire** : Peut-être, mais je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a pas de problèmes, je suis en train de dire qu'on a très largement progressé. Il y a encore du travail à faire. On met les bailleurs systématiquement devant leurs responsabilités, on n'est pas dans le déni. J'ai encore vu une vidéo récemment d'un appartement de la Mouchonnière qui est désastreux, mais lorsqu'on est informé et lorsqu'on est mis dans la boucle sur la nécessité de mettre le bailleur devant ses responsabilités, c'est systématiquement fait. Monsieur CARLIER est en mairie tous les jours, il travaille ces dossiers-là tous les jours.

**Madame PRUNES-URUEN** : Il y a tellement, tellement de problèmes, il est peut-être un peu seul. Peut-être qu'il faudrait un peu de renfort.

**Monsieur le Maire** : Il a un service qui l'accompagne, Madame PRUNES.

**Madame PRUNES-URUEN** : Je peux vous dire que quand on fait passer la majorité, qu'on montre de vraies fuites d'eau, qu'on montre dans des chambres d'enfants des champignons, quand on fait visiter des appartements où il fait 12 ou 15 degrés, et que les gens arrivent à l'heure où on a fait chauffer le four, les casseroles et tout ça, qu'on n'enlève pas son manteau et qu'on dit « si, il fait chaud », et que des familles entières dorment dans le même lit. Et cela ne date pas de cet hiver, ce sont tous les hivers, cela ne date pas de la réhabilitation. Au moins constatez, il n'y a même pas l'indécence, parce qu'encore pour l'insalubrité, du logement on peut s'en remettre à l'ARS, ce qu'on fait parfois, mais au moins que la personne habilitée à venir visiter, parfois avec le bailleur, n'est même pas capable de constater l'indécence du logement quand on montre les champignons, quand on montre ce qui se décolle, quand on montre la pluie qui tombe à l'intérieur. Ce n'est pas de votre fait, on est bien d'accord...

**Monsieur le Maire** : Merci de le rappeler.

**Madame PRUNES-URUEN** : Mais ce que les gens attendent, ce sont des réponses. Parfois, il peut se passer 6 mois, 1 an, 2 ans sans qu'il n'y ait aucune réponse ni du bailleur ni des élus concernés.

**Monsieur le Maire** : J'ai entendu, Madame. Est-ce que c'est une problématique nouvelle ?

**Madame PRUNES-URUEN** : Non.

**Monsieur le Maire** : Non, mais voilà. Lorsque j'exerçais certaines fonctions, par le passé, je n'avais de cesse d'assigner les bailleurs de Seclin sur des insalubrités et étonnamment, c'était lorsque j'assignais que les bailleurs bougeaient. Donc la problématique, ne vous inquiétez pas, je la connais parfaitement. C'est parce que, justement, nous avons conscience de ces problématiques rencontrées – et pardon, mais il n'y avait pas de service dédié sur ces problématiques-là par le passé – que nous avons dédié en mairie une personne au sein du service pour pouvoir travailler sur ce sujet. Monsieur CARLIER est particulièrement, comme je l'ai dit, attaché à résoudre les problématiques que vous dénoncez, et très légitimement. Monsieur LEMAITRE peut en témoigner : tous les 2 mois, avec les bailleurs, on reprend un dossier à la fois, « qu'en est-il de cette problématique ? ». On traite vraiment les problématiques, vraiment. Je vous dis : des problèmes, il y en a, je ne suis pas dans le déni en train de vous dire que tout est parfait, on a bien conscience des problématiques. Si vous avez des situations, faites-les remonter.

**Madame PRUNES-URUEN** : Je le fais tout le temps, j'envoie à Monsieur CARLIER tout le temps.

**Monsieur le Maire** : Et je pense que Monsieur CARLIER traite le sujet. Maintenant, on travaille tout à la fois sur une mise en responsabilité de chaque bailleur, mais aussi sur des réhabilitations de fonds. Le quartier de la Mouchonnière en est un exemple. On a d'autres résidences, je les ai citées tout à l'heure, on a d'autres exemples où, au-delà de l'intervention au cas par cas, on traite avec les bailleurs une vraie réhabilitation de fond. Il reste des problématiques sur le logement, ça, il n'y a pas de difficultés là-dessus, mais en tout cas, on a mis les moyens pour pouvoir parvenir aux objectifs qu'on a en commun. Enfin, je reprends un thème qui vous est cher, mais cette problématique, on la partage largement. Il n'y a pas le camp du bien et le camp du mal sur ce sujet-là. Je pense que, justement, on a amélioré la situation, on continue de l'améliorer. On a bien conscience des difficultés de certains occupants et on y travaille. Il n'y a pas de débat là-dessus. Monsieur LEMAITRE, vous souhaitez peut-être compléter sur ce sujet important et vous faites bien de le soulever, Madame PRUNES.

**Monsieur LEMAITRE** : On a une facilité d'échange avec les bailleurs sociaux, puisqu'ils veulent bien répondre à nos sollicitations et effectivement, on essaie de traiter cas par cas. On avait plus de difficultés avec les bailleurs privés, puisque l'action sociale du logement ne se fait pas qu'à travers les bailleurs sociaux, il se fait aussi, faute de places auprès des bailleurs sociaux, dans le logement privé. Et là, on était un peu dépourvu avec Monsieur CARLIER en début de mandat, donc on a proposé de mettre le système du permis de louer, ce qui oblige le bailleur privé, qui lui, du coup, est solitaire, il n'a pas d'instance, il n'a pas de gouvernance, à répondre à un certain nombre d'exigences. Monsieur CARLIER est amené régulièrement, à travers ce permis de louer qui a été mis en place en début de mandat, à pouvoir visiter, voire à alerter l'ARS, l'agence régionale de santé, pour dire que le bailleur privé malheureusement a dépassé des limites inacceptables et donc il faut agir pour que le locataire malheureusement dépourvu seul face à son bailleur privé puisse avoir soutien des autorités pour faire évoluer. Donc ce permis de louer, cela a été mis en début de mandat, cela s'accroît. On est plutôt rassuré avec les bailleurs sociaux puisqu'ils nous écoutent et ils n'ont pas trop le choix non plus de répondre à nos invitations. Cela progresse auprès des bailleurs privés qui, comme je le répète, sont bien nombreux dans la ville et qu'il faut arriver à toucher petit à petit à travers ce dispositif. Donc il y a encore beaucoup de travail, mais on progresse.

**Monsieur DECRAENE** : Moi, je rejoins Sophie, mais je vous rejoins aussi. La problématique, c'est que nous, Seclin en Commun, cela fait plusieurs mois qu'on a de solides citations, on a des dossiers qui arrivent chez nous. Et concrètement, on est l'opposition. Si les personnes seclinoises viennent nous voir dorénavant depuis plusieurs mois, c'est qu'ils n'ont pas de réponse et qu'il n'y a pas de changement. La problématique, c'est que ce sont toujours les personnes les plus défavorisées. Là, il y a eu quand même un gros hiver. On a quand même eu des bâtiments complets qui n'ont pas eu de chauffage pendant un mois et demi. Même depuis janvier, les gens se chauffent au gaz, avec une bouilloire pour avoir de l'eau chaude, ils n'ont pas de chauffage.

## Procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2025

La problématique aussi, c'est que c'est des gens défavorisés et ils sont obligés de mettre des radiateurs d'appoint, mais malheureusement, vu le prix de l'électricité, encore une fois, c'est les plus défavorisés qui vont devoir payer encore plus de factures. Et là, on arrive sur un cercle vicieux. C'est que certains arrêtent de payer les loyers, mais on sait très bien qu'à un moment, dans pas longtemps, ils vont pouvoir être expulsés. Encore une fois, c'est le serpent qui se mord la queue, parce que d'un côté, « on ne fait pas les réparations ou les travaux parce que vous ne payez pas le loyer, mais « moi, je ne paie pas le loyer parce que ça fait un an que je vous dis que je n'ai pas de chauffage, cela fait un an que je vous dis que c'est insalubre ». Donc, je peux comprendre, et je sais parce que vous savez très bien que j'ai géré des dossiers avec Monsieur CARLIER pour des Seclinois, mais là, il y a vraiment urgence, parce que les dossiers qui arrivent sur nos bureaux depuis plusieurs mois, cela commence à s'accumuler. Donc moi, je veux bien tout entendre. Effectivement, il y a LMH qui investit pour rénover les bâtiments de la Mouchonnière, parce que c'est LMH, mais à un moment, on est aussi garant, en tant qu'élus de cette commune, de faire cette relation avec ces bailleurs pour leur mettre la pression, pour qu'ils puissent faire le nécessaire et là, ce n'est pas le cas. La problématique, c'est qu'on a eu un très gros hiver, et ces gens-là vont avoir des factures d'électricité parce qu'ils ont mis des chauffages d'appoint, et tout le reste, et le gaz, parce que, justement, c'était soit « je vis avec des champignons » ou « je suis malade constamment », ou soit, malheureusement, « le peu de revenus que j'ai, je vais les mettre dans les factures ». Et là, moi, je vous le dis parce que c'est peut-être le DOB, mais Sophie a raison, sincèrement, j'ai des messages tous les jours, j'ai des dossiers tous les jours.

**Monsieur le Maire** : Nous aussi.

**Monsieur DECRAENE** : Oui, non, mais peut-être, mais en tout cas, c'est la réalité de ce qui se passe ici.

**Monsieur le Maire** : Non, mais vous nous dites cela comme si on n'agissait pas. Non, mais je veux bien entendre certaines choses, mais ça, je ne peux pas le laisser dire. Monsieur CARLIER est en mairie tous les jours. Tous les jours, il est en relation avec des bailleurs sur des problématiques. Cela ne va peut-être pas assez vite, mais ça, on est les premiers à le regretter. On partage votre point de vue, il n'y a pas de difficultés sur ce point. Maintenant, on n'est pas bailleurs, on insiste, on pousse. Monsieur LEMAITRE, je ne sais pas si vous souhaitez apporter un complément.

**Monsieur DECRAENE** : Juste un complément et puis j'arrête. Je suis en train de me poser la question puisque sur les Conseils municipaux précédents, on a quand même voté une délibération pour donner une partie de la taxe à LMH pour qu'ils puissent faire des actions dans les quartiers. Déjà, ces bailleurs-là n'arrivent même pas à gérer leurs logements, je ne sais pas comment ils vont faire avec cette taxe. Sincèrement, je n'ai pas confiance en eux.

**Monsieur le Maire** : Ils mettent quand même 80 millions d'euros sur la table pour réhabiliter.

**Monsieur DECRAENE** : Oui, enfin, c'est nous qui payons aussi. Ils sont obligés.

**Monsieur le Maire** : C'est une obligation ? Ils n'étaient pas obligés de le faire, je peux vous le dire. Je sais bien que vous souhaitez minimiser mon action, mais voilà. En tout cas, on a quand même porté largement le dossier auprès de LMH, qui engage des investissements de 80 millions d'euros. C'est la première fois que cela se produit, c'est la réhabilitation la plus importante depuis la création de LMH, on n'y est pas complètement étrangers non plus. Monsieur LEMAITRE, si vous souhaitez apporter un complément.

**Monsieur LEMAITRE** : Oui, je partage votre colère, Monsieur DECRAENE, mais pour rentrer dans l'action, moi, il me faut les dossiers. Peut-être que Monsieur CARLIER les a, et je ne peux pas parler à sa place, mais du coup, il faut absolument qu'on remonte au créneau sur ces dossiers-là. Très bien. Si Monsieur CARLIER les a, c'est une chose, et du coup, on va les reprendre en charge rapidement. Et deuxième chose, c'est que le LMH n'était pas obligé d'avoir cette ambition dans la réhabilitation de la Mouchonnière. Ils ont l'obligation de répondre à des performances énergétiques. Ça, oui, ils avaient l'ambition de répondre à des performances énergétiques. Ils n'avaient pas la nécessité de mettre des balcons. Ils n'avaient pas la nécessité de créer un bâtiment supplémentaire pour accueillir d'autres services et d'autres logements.

Il y avait plein d'orientations qui ne répondaient pas à des obligations. Ils ont répondu à cette ambition parce qu'on les a challengés. Je reviens aux propos que j'ai eus sur nos bâtiments municipaux : quand on les fait, on les fait très bien et on n'y revient pas pendant quelques dizaines d'années, donc c'est vraiment cette logique qui nous emporte. Et par chance, et merci, Monsieur le Maire aussi, par votre action politique, LMH a répondu à cette ambition et a répondu à ces coûts énormes. Et c'est vraiment le premier projet de leur existence qui est aussi ambitieux et qui, du coup, ne peut que nous satisfaire tous ensemble au regard du bénéfice qu'il va apporter à ce quartier-là.

**Monsieur le Maire** : Alors, merci. Madame EL MESSAOUDI, vous souhaitiez réintervenir rapidement ?

**Madame EL MESSAOUDI** : Oui, je voulais intervenir rapidement juste pour répondre à la question de Madame PRUNES-URUEN sur les associations. Vous nous avez demandé « pourquoi les consulter qu'après le projet ? » : absolument pas. En fait, déjà au début, dès le départ, on avait travaillé sur la faisabilité du projet. Au fil des échanges que j'avais pu avoir avec les associations, je les avais questionnées sur leurs besoins, sur leurs attentes de cette Maison des Associations et j'avais déjà fait remonter pas mal de choses au service. On échange assez régulièrement avec eux, que ce soit par rapport à la Maison des Associations ou sur leurs besoins autres, qui ne sont pas forcément en rapport la Maison des Associations, et on remonte très souvent. On sait quelles sont de manière générale leurs attentes. Quand je dis qu'on va coconstruire cette Maison des Associations avec les associations, c'est vraiment sur l'aspect technique à proprement dit, fonctionnel.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions avant que j'essaie de répondre ? Ah, pardon, oui, pardon, Madame GAUDEFROY.

**Madame GAUDEFROY** : Oui, je voulais juste répondre sur l'extinction de l'éclairage public, puisque, comme vous le savez, on va réduire de 75 % la consommation d'ici la fin d'année. La quasi-totalité des zones résidentielles, voire même l'intégralité des zones résidentielles, est rallumée la nuit, avec un éclairage assez réduit, mais rallumée la nuit. La ZI, les zones commerciales et les parquets jardins sont éteints de minuit à 5h. S'il y avait des zones qui posent problème, n'hésitez pas à remonter des choses à côté desquelles on serait passé, mais tout a été rallumé à une puissance relativement basse, mais tout a été rallumé.

**Monsieur le Maire** : Merci. Plus d'interventions ? J'ai essayé de noter au mieux l'ensemble des questions que vous aviez pu m'adresser. Il y a déjà une partie qui a fait l'objet de réponses, mais je vais essayer de reprendre. D'abord, vous parliez de satisfecit tout à l'heure. Je tiens à remercier chacun pour la qualité des échanges apaisés que nous avons pu avoir. Je tiens à le souligner, à le remarquer. Vous avez posé un certain nombre de questions. Le vœu que je formule à l'échéance de ces questions posées, c'est qu'à tout le moins, les réponses que je souhaite y apporter ne soient pas déformées, c'est-à-dire qu'à un moment donné, on pose des questions, on écoute les réponses et éventuellement, on retranscrit les réponses qui peuvent être faites sans désinformer, sans lancer des rumeurs, sans désinformer la population. Par exemple, sur le Château Guillemaud je ne sais pas d'où vous tirez le fait qu'il puisse y avoir des promoteurs qui viennent au Château Guillemaud pour investiguer les lieux et mettre en vente – ce que j'ai pu constater, qui est apparu par voie de presse également – je ne sais pas d'où ça sort, mais en tout cas, cela ne vient pas de chez nous. Maintenant, à côté du Château Guillemaud, il y a une conciergerie qui est laissée à l'abandon depuis des années et des années. On aurait aimé que cette conciergerie soit entretenue. Qu'à un moment donné, on puisse faire intervenir des personnes pour voir ce que peut être le devenir de cette conciergerie complètement laissée à l'abandon, ça, c'est autre chose. Donc dans l'amalgame « quelqu'un est passé pour visiter la conciergerie, on va vendre le Château Guillemaud », je pense que là, on part un peu loin. Et donc, lorsque vous posez des questions très légitimement, et je l'entends, entendez les réponses qui sont faites avant de lancer des rumeurs ou, en tout cas, de tenir des propos très généraux à l'occasion de réunions publiques qui laissent, en tout cas, à penser que les choses sont pliées, c'est acté, le Château Guillemaud est en vente, au risque de faire générer des peurs auprès de la population. Voilà. Donc, j'ai noté un certain nombre de questions. Je vais essayer d'y répondre parce que dans le flot du verbatim qui était le vôtre, Monsieur CORBEAUX, j'ai essayé de noter au mieux, mais bon, il y aura forcément des petits ratés, mais on y reviendra dans le cadre des Commissions si besoin.

Je partage tout d'abord votre point de vue sur la répartition des richesses à l'échelle mondiale, Monsieur CORBEAUX. Il ne faut pas forcément être de gauche, de droite, pour comprendre qu'aujourd'hui, on est face à un système qui marche sur la tête où les ultra-riches s'enrichissent et que la misère sociale s'installe un peu partout dans chaque pays européen, dans chaque espace mondial.

Moi, effectivement, je partage totalement votre point de vue de l'indécence des richesses et le sujet de la répartition des richesses, c'est le sujet fondamental. Qui aujourd'hui, à l'échelle mondiale, aura la capacité, le pouvoir, les prérogatives pour pouvoir poser ce sujet sur la table de la répartition des richesses ? Est-ce qu'aujourd'hui, en fait, le schéma n'est pas déjà enclenché et que ce sont des questions auxquelles on n'aura probablement jamais de réponse ? Mais en tout cas, je partage totalement votre point de vue sur l'indécence des écarts qui peuvent exister entre les uns et les autres, et que c'est aussi par cette réduction des écarts que nous travaillerons à la réduction des déficits publics, que nous travaillerons au meilleur partage des richesses et au rétablissement des services publics, de faire en sorte qu'ils fonctionnent au mieux.

Vous évoquiez le sujet de l'augmentation tarifaire sur les prestations de services que la ville décline. On ne parle pas d'augmentation tarifaire, on parle d'indexation et le terme est important. Oui, non, mais chaque terme est important. 1,7 % d'indexation cette année parce que le coût de la vie a augmenté de 1,7 %. On a pu mettre dans le rapport d'orientation budgétaire le taux de 2 %. Ce n'est pas une façon de faire avaler la pilule, comme vous le laissez entendre, auprès des Seclinois, sur le fait qu'on indexe à 1,7 %. Augmentation du coût de la vie, 1,7 %, indexation, 1,7 %. Voilà. C'est la règle qu'on s'est fixée depuis le début de ce mandat de caler très strictement, de façon très stricte, l'augmentation tarifaire à l'augmentation du coût de la vie. On aurait pu espérer que par le passé, je sais que ça vous chagrine, que l'augmentation – et là, on peut parler d'augmentation – se fasse systématiquement, année après année, de 2 % l'an. Chaque année, c'était 2 % d'augmentation, alors que le coût de la vie pouvait être quasi nul, ou parfois de 0,5 %, mais malgré tout, on se prenait une augmentation de 2 %. Nous, en tout cas, la règle est stricte : indexation sur le coût de la vie, pas au-delà.

Le bouclier social, vous l'avez évoqué, tout à fait. On l'a fait, figurez-vous. Madame RACHEZ l'a rappelé, sur la tarification susceptible d'être accompagnée sur l'inscription auprès de clubs sportifs, sur la participation sur les activités culturelles. Le MSG, ça, si ce n'est pas un bouclier social, je ne sais pas ce que c'est. Le MSG, quand même, c'est 40 familles, on a sorti des gens de la rue, on les a accompagnés. Je sais qu'on peut améliorer encore le dispositif, mais je rappelle qu'à une époque, le MSG, nous étions les seuls à y croire, nous l'avons fait et notre vraie satisfaction aujourd'hui, c'est d'avoir sorti 40 personnes de la difficulté. Madame RACHEZ a largement étayé le propos sur le bouclier social. Pour moi, il est réalisé, il est accompli. On peut toujours faire mieux, on est bien d'accord, mais on est aussi contraints par les finances de la ville qui font qu'à un moment donné, on ne peut pas tout appréhender. L'identité graphique de la salle de spectacle, c'est 40 000 € cofinancés à 80 % par les fonds européens. C'est déjà intégré dans les 2,7 millions que je vous avais déclinés la dernière fois. C'est intégré dans les 2,7 millions. 40 000 € d'identité graphique. Pourquoi cette identité graphique ? Pourquoi on réalise une salle de spectacle ? Parce qu'on veut démocratiser la culture, parce qu'on veut permettre à chacun de pouvoir accéder à ce qui est fondamental pour l'homme, l'accès à la culture, de généraliser cet accès-là et d'offrir également des spectacles d'envergure, de renom à notre population. Pour cela, il faut un écrin, c'est ce sur quoi nous travaillons depuis le début de ce mandat, pour éviter de remettre un coup de peinture sur la façade de la salle des fêtes en disant « regardez comme elle est à réhabiliter », alors qu'en réalité, elle ne respecte pas les normes de sécurité. On a engagé des fonds nécessaires, absolument indispensables, pour que cet outil soit un outil sécurisé et surtout un outil pérenne pour les générations futures, et que dans ce lieu puisse se propager ce qu'on attend tous, la propagation et la démocratisation de la culture. Cela a un coût. Pour répondre à votre question, l'accompagnement des cofinanceurs ne doit pas être calculé par rapport au projet initial. C'est tout le travail qui a été porté par le cabinet, c'est que les cofinancements, lorsque je dis qu'on tend à 80 %, ont été calculés au gré et malgré les augmentations tarifaires, malgré les augmentations des matières premières, malgré les augmentations imprévues de ce que des entreprises ont répondu au-delà du cahier des charges qu'on avait prévu. Vous étiez présents dans la Commission d'appel d'offres, vous avez vu comment ça s'est passé. Malgré cela, malgré les difficultés que nous avons rencontrées par rapport à la hausse des matières premières, les cofinancements ont été au rendez-vous, et cela a été un combat très important aussi de dire « Non, Mesdames et Messieurs les partenaires, accompagnez-nous non pas sur l'enveloppe initiale, mais sur l'enveloppe finale de ce que nous coûte réellement la salle de spectacle ». Donc là, vous pouvez être rassurés sur ce point.

Sur les événements spécifiques de la ville, il est vrai que notre objectif a été de faire en sorte que Seclin puisse exister sur la scène culturelle, sur la scène sportive, parce que derrière ces engagements-là, derrière ces investissements-là, ce sont des retombées économiques pour la ville. Lorsqu'on accueille le Tour de France, il ne sera que de passage, mais bon, on s'est dit, il passera une fois, ben non, on va le faire passer deux fois, ce sera deux fois plus rentable pour les commerçants, sachez qu'un départ de Tour de France ou une organisation d'une manifestation comme celle-ci, pour un euro investi dans la manifestation, ce sont 9 € de retombées économiques. 9 € de retombées économiques. On a raison d'investir sur ces grandes manifestations. On a raison d'investir sur notre festival de la fête nationale, parce que derrière, ce sont des commerçants qui travaillent, ce sont des personnes qui viennent.

Moi, je n'ai pas de problème avec le fait que des personnes qui sont extérieures à la ville viennent découvrir Seclin, viennent faire fonctionner nos commerces. Je n'ai aucun problème avec ça. Qu'on puisse avoir 18 000 personnes sur la Drève le jour de la fête nationale, cela ne me pose aucun problème, parce que ce sont des personnes qui redécouvrent Seclin, qui nous disent : « Waouh, en fait, Seclin est en train de bouger, il y a une vraie dynamique sur la ville ». Et ça, c'est important pour notre commerce, pour notre tissu économique, c'est absolument fondamental. Alors, vous m'avez pris un petit peu au dépourvu sur le fait que vous souhaitiez la pérennisation de certaines manifestations, on va dire purement locales et purement seclino-seclinoises. Quelles manifestations on a arrêtées ? La fête des Harengs, c'était tous les deux ans, on la portait chaque année. La fête de la musique, ça n'existait pas, on la porte. Le Seclin fait son Avignon, on l'a mis en place. Les Foulées collégiales, ça regroupe énormément de Seclinois, on l'a mis en place. Le tournoi de foot féminin, cela existait par le passé, on lui a fait prendre une dimension absolument considérable en impliquant le club de foot, bien évidemment, et ce qui a créé une vraie dynamique sur l'accès pour les filles au football, parce qu'avant, disons les choses clairement, ce n'était pas forcément dans l'ADN du club de foot de Seclin. Aujourd'hui, le foot féminin s'est démocratisé également et c'est vraiment le deuxième pied d'équilibre du club de foot. La chasse aux œufs, ça si ce n'est pas aussi un truc qui ramène les enfants, qui fait la joie des enfants ! On a créé des manifestations purement locales. Arrêtez de laisser à penser qu'on est dans le tout rayonnement, qu'on ne pense qu'à briller à l'extérieur, c'est absolument faux. On a besoin de ces manifestations d'envergure, certes, mais on ne fait pas que cela. C'est totalement faux. Notre programmation culturelle témoigne qu'on est encore au rendez-vous, que l'on continue d'être au rendez-vous malgré les contraintes financières que nous rencontrons, nous continuons d'être au rendez-vous sur l'accès et la démocratisation de la culture.

La masse salariale, vous m'avez interpellé sur le fait... pardon, je bois un peu parce que je m'assèche. Sur la masse salariale, vous tâchez de piquer un petit peu les choses – avec bienveillance, Monsieur CORBEAUX, je ne le dis pas de façon négative – sur le fait qu'aujourd'hui, on aurait essentiellement des cadres rémunérés par la ville et que cela nous coûterait beaucoup plus cher. Le taux d'encadrement en 2019 pour les catégories A était de 7 %, le taux en 2023 est de 6 %. On a moins d'encadrement que par le passé. Alors, on a recruté. Certes, ce ne sont pas des gens qui sont forcément issus du cru seclinois, mais ce sont des gens qui ramènent des compétences, qui ont de l'ingénierie, qui amènent en tout cas un vrai savoir-faire et de l'expérience professionnelle dont on a absolument et impérativement besoin pour nous projeter sur la transformation que l'on veut de cette ville pour, effectivement, la faire évoluer vers la modernité, l'attractivité que l'on défend au quotidien. Si on doit se raisonner en termes de coûts, on est à iso, on est exactement en iso-coût, avec 7 % d'encadrement en 2015 en catégorie A, 6 % en 2016. Donc on est exactement sur le même schéma et là-dessus, je souhaite écarter tout reproche qui nous serait fait.

Sur le volet mécénat, moi, je me souviens quand même d'une délibération où vous ne sembliez pas être en adhésion totale sur le fait d'engager un processus autour du mécénat. Je ne sais plus si c'était une abstention, parce que là, vous me prenez à froid, donc je ne sais plus si c'était une abstention ou un vote contre, mais en tout cas, je me souviens d'un vote qui n'allait pas dans le sens de l'ouverture au mécénat de projets que nous portions. Je n'ai pas les chiffres en tête pour ce qui concerne la Fondation du patrimoine, je pense qu'on doit être aux environ 6 000 €. J'avais pu faire un point avec Madame COIGNION, la présidente de l'association de sauvegarde, lors du dernier conseil d'administration, je pense qu'on était à peu près sur ce champ-là pour ce qui concerne uniquement l'adhésion, enfin la souscription, pardon, auprès de la Fondation du patrimoine sur la collégiale. Mais le mécénat, on l'a porté sur des champs qui ne sont pas forcément visibles financièrement. Je vais m'expliquer. Les clubs sportifs dont je parlais tout à l'heure, les associations caritatives : notre souhait, c'est de les mettre en contact et de leur permettre de rencontrer un maximum de partenaires économiques avec qui nous sommes nous-mêmes en relation. On a pu animer une soirée des partenaires où on a mis en relation les associations culturelles, les associations sportives avec le monde économique. Et ça porte ses fruits aujourd'hui. Je parlais du tournoi international féminin tout à l'heure. La participation financière de la ville, la première année, cela devait être 5 000 € dans le cadre de l'appel à projets – je le fais de mémoire, mais les chiffres ne sont peut-être pas bons. Aujourd'hui, on n'est plus sur ces montants-là, parce que le privé a pris le relais sur ce champ-là. Le partenariat de mécénat sur l'accompagnement aux manifestations sportives tourne à plein. Je prends l'exemple du foot, il y a également eu du mécénat : je vais faire la promotion, par exemple, de DSM, qui a apporté 2 500 € auprès de l'ADE l'année dernière pour accompagner un projet qui était le leur. Le mécénat transpire vraiment sur nos actions et au bénéfice des associations. Donc là-dessus, également, soyez rassurés sur le fait que le mécénat, aujourd'hui, porte ses fruits.

La Ribambelle. Je vais reprendre le propos qui a été tenu par Monsieur LEMAITRE : 650 000 €, effectivement, quand on le dit comme ça, c'est un préfabriqué, c'est un peu cher. Bon, c'est un préfabriqué quand même un peu de luxe. Bon, 650 000 €, pourquoi cette somme ? Parce que notre souhait, comme l'a rappelé Monsieur LEMAITRE, c'est d'engager des travaux utiles pour ne pas devoir y revenir dans 2 ans, ou dans 5 ans, ou dans 10 ans, ou dans 15 ans. On s'inscrit pleinement sur le décret tertiaire échéance 2050. Et là, on va même pousser le curseur un peu plus loin, puisque par la pose de panneaux photovoltaïques, l'objectif, c'est que ce bâtiment soit en autonomie totale, ce qui explique le coût. On est sur une démolition, sur une reconstruction, sur un foncier à l'identique, et comme on le fait sur tous les projets, cofinancement de 80 %. On est déjà en relation avec la préfecture sur la DSIL, les cofinancements État. On est déjà en relation avec la CAF s'agissant d'un bâtiment périscolaire pour obtenir un accompagnement de la CAF. Donc oui, c'est un coût parce qu'on a l'ambition de porter des bâtiments vertueux, pérennes et cofinancés, pour reprendre de façon un peu schématique les choses. PPE, là, c'est un terme, pardon, mais le terme que vous avez employé concernant le PPE, on a quand même connu des événements dramatiques en début d'année 2024. Je n'ai pas forcément l'intention d'y revenir, mais je pense qu'on a tous en mémoire des personnes qui nous étaient chères et qui nous ont quittés. Voilà. Eh oui, le PPE, cela a été compliqué cette année et j'ai pu faire état, lors d'un dernier Conseil municipal, de ce qu'un jugement avait pu être rendu par le tribunal correctionnel pour des faits que l'on déplore tous. Et donc, dans ce contexte-là, oui, les termes me semblaient plutôt appropriés par rapport aux circonstances de ce pôle.

Enfin, l'endettement. Vous vous inquiétez par rapport à l'endettement. Monsieur LEGRAND a pu décliner le stock de dettes qui était le nôtre, 6 millions d'euros de stock de dettes. Je vais simplement évoquer un chiffre : 6 millions de stocks de dettes aujourd'hui, il était de 7,5 millions en 2019. L'endettement, cela ne veut pas dire qu'on n'est pas en capacité de payer. C'est juste qu'à un moment donné, c'est une stratégie financière pour pouvoir porter des projets. 7,5 millions en 2019, on est à 6 millions aujourd'hui. Concernant le niveau d'endettement qui est celui de la ville, on est très loin de ce qu'il peut être dans d'autres communes de la même strate. Donc aujourd'hui, on est sur un endettement raisonné, on a un fonds de roulement qui nous permet d'éviter l'endettement, cela a pu être décliné par Monsieur LEGRAND. Donc aujourd'hui, sauf votre respect, pas d'inquiétude particulière sur cet endettement.

Je pense avoir répondu à pas mal de questions. Si ce n'est pas moi qui l'ai fait, ce sont les élus qui ont pris la parole pour répondre, je pense, à un certain nombre de sollicitations. Mon vœu, au sortir de ce débat, c'est qu'aux questions posées, les réponses, qui, je l'espère, sont éclairantes, seront retranscrites assez fidèlement pour éviter la désinformation et la rumeur dont j'ai pu faire état à titre liminaire. Voilà ce que l'on pouvait dire de ce débat d'orientation budgétaire. Alors, il n'y a pas de vote. Monsieur DECRAENE, je vous autorise à prendre la parole. Je vous en prie.

**Monsieur DECRAENE :** Vous êtes trop gentil. Tout d'abord, Seclin en Commun, comme habitude, quand Seclin en Commun annonce des choses, c'est toujours du factuel. Ce n'est jamais comme ça sorti de n'importe où : quand on dit des choses, c'est vraiment qu'on a les éléments.

**Monsieur le Maire :** Je ne demande qu'à les voir.

**Monsieur DECRAENE :** N'oublions pas quand même que le Château Guillemaud fait partie des bâtiments qui ont été mis dans le projet SDIE.

**Monsieur le Maire :** Aujourd'hui, c'est une seule et même unité foncière. C'est une seule et même unité foncière, c'est-à-dire que si on veut trouver des solutions pour sortir de l'état de décrépitude totale qu'est la conciergerie, on est bien obligé d'inscrire le Château Guillemaud. C'est une seule et même unité foncière.

**Monsieur DECRAENE :** Et si la conciergerie du Château Guillemaud on n'en ferait pas à la Maison de l'association. Ce ne serait pas un meilleur endroit, ça ?

**Monsieur le Maire :** Écoutez, je vous laisse budgéter les choses, obtenir les cofinancements, je vous laisse travailler sur le sujet et vous reviendrez quand vous serez prêts.

**Monsieur DECRAENE :** Non, mais c'est une question.

**Monsieur le Maire :** Non, mais j'entends.

**Monsieur DECRAENE :** L'indexation, 1,7 %, les deux années précédentes, ce n'était pas l'indexation.

Procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2025

**Monsieur le Maire :** Si, si. On a fait une seule augmentation.

**Monsieur DECRAENE :** Vous avez fait deux augmentations.

**Monsieur le Maire :** Non, une augmentation.

**Monsieur DECRAENE :** Combien de pourcentage ?

**Monsieur le Maire :** L'année dernière, une augmentation, avec une indexation.

**Monsieur DECRAENE :** Combien de pourcentage ? Le pourcentage est de combien ?

**Monsieur le Maire :** Alors, je n'ai plus les chiffres en tête.

**Monsieur DECRAENE :** 25 %.

**Monsieur le Maire :** Non, non. Là, vous adjoignez l'augmentation à l'indexation pour arriver à 25 %. C'était une augmentation de 20 % et ensuite une indexation à 3,9 %. Ne mélangez pas tout. Les 3,9 %, c'était indexation sur le coût de la vie. Point. L'augmentation, c'était 20 %, ce n'était pas 25 %. Donc, vérifiez vos sources, puisqu'apparemment, vous apportez des éléments factuels. Celui-ci en est un. C'était 20 %, ce n'était pas 25 %.

**Monsieur DECRAENE :** OK. Pour l'encadrement des 7 %, c'est...

**Monsieur le Maire :** Je précise également que vous, votre proposition, c'était d'augmenter les impôts.

**Monsieur DECRAENE :** Non, non.

**Monsieur le Maire :** Si, si, c'était d'augmenter les impôts.

**Monsieur DECRAENE :** L'encadrement des 7 %, c'est quoi ? C'est le nombre de populations ou c'est la masse salariale ? Sur l'encadrement, sur les cadres.

**Monsieur le Maire :** 7 %. Le pourcentage de cadres A au sein de la collectivité en 2019 était de 7 %. Le pourcentage d'encadrement catégorie A en cadre A 2025, c'est 6 %. Le pourcentage est inférieur à celui de 2019. Donc ne disons pas...

**Monsieur DECRAENE :** Je peux terminer ? Vous ne savez pas ce que j'allais dire.

**Monsieur le Maire :** Très bien, écoutez, je vous laisse poursuivre.

**Monsieur DECRAENE :** Vous ne dites pas la masse salariale ?

**Monsieur le Maire :** La masse salariale est en diminution.

**Monsieur DECRAENE :** Non, quand je dis la masse, c'est les salaires. Comparer les 7 % des cadres en 2019 et les salaires...

**Monsieur le Maire :** Non, vous n'avez pas entendu mon propos. On est à iso-budget, c'est exactement ce que je vous ai dit. On est à iso-budget.

**Monsieur DECRAENE :** Donc c'est sur la masse salariale ?

**Monsieur le Maire :** Oui, on est à iso-budget. Je parle devant témoins, il me semble l'avoir dit. C'est bon ?

**Monsieur DECRAENE :** Non, ce n'est pas terminé, à moins que vous m'arrêtiez.

**Monsieur le Maire :** Non, non.

**Monsieur DECRAENE** : Après, effectivement, il y a la partie PRC dont fait partie aussi le mobilier et la salle de spectacle. Si j'ai bien compris, l'identité graphique, c'est 40K, c'est 40 000 €, donc cela veut dire qu'il y en a pour 200 000 € de mobilier pour la salle de spectacle.

**Monsieur le Maire** : En estimatif.

**Monsieur DECRAENE** : Donc ça, pareil, ce n'est pas dans le budget initial ?

**Monsieur le Maire** : Si, tout est dans le budget. C'est cofinancé auprès des cofinancements. Tout est dans le budget, cela ne vient pas se rajouter.

**Monsieur DECRAENE** : D'accord. OK. Mais c'est vrai que ce serait bien d'avoir un peu de clarté sur le sujet. Et puis après, effectivement, vous avez raison, au niveau de l'endettement, au niveau des prêts, par rapport aux autres communes, on est quand même inférieur et c'est très bien. Par contre, on remarque quand même dans les documents que l'épargne nette chute réellement de 61 % pour 2025. Donc on peut dire que le niveau de l'endettement est bas, mais à côté de ça, je veux dire, c'est que l'épargne nette baisse aussi de 61 %.

**Monsieur le Maire** : Alors, au stade du débat d'orientation budgétaire, on est en prévision. Je rappelle que les prévisions de l'année dernière, c'était 700 000 € et au titre de l'exercice budgétaire, on était à 1,7 million. Donc vous voyez, entre les prévisions du DOB et l'atterrissage budget, ce ne sont pas tout à fait les mêmes chiffres. Donc aujourd'hui, les chiffres sont ce qu'ils sont au stade du DOB, attendez le budget pour confirmer le propos.

**Monsieur DECRAENE** : Je constate juste ce qui est écrit. Je ne pense pas qu'en 4 semaines, cela va changer.

**Monsieur le Maire** : Je vous dis qu'entre les chiffres du débat d'orientation budgétaire et le CA qui sera présenté à l'occasion de la séance du budget, on aura des chiffres qui seront différents. Tout comme c'était le cas l'année dernière : 700 000 €, 1,7 million au stade du CA, compte administratif.

**Monsieur DECRAENE** : OK, OK. Et puis, si je peux me permettre encore sur le PRC, puis après j'arrête, puisque j'étais aussi au niveau de la Commission la semaine passée, on voit que c'est un pôle qui est quand même assez déficitaire. Je pensais qu'en 2025, vous alliez vraiment baisser ce déficit et on voit que vous rajoutez encore une somme assez conséquente au niveau des dépenses et pas au niveau des recettes. J'ai bien compris, au niveau de la Commission qui a été très bien faite de Wilfried et Christian, c'est qu'effectivement, il y avait un attendu sur, par exemple, les recettes des entrées de la piscine qui n'ont pas été faites, ou en tout cas, ce n'était pas au résultat. Je me pose la question quand même : je ne pense pas que même avec plus d'entrées à la piscine, vous allez récupérer les 500 000 € qui manquent pour être à l'équilibre. Je ne pense pas non plus que le fait de faire une soirée zen à la piscine en 2025 va augmenter les recettes nécessaires pour justement avoir ces 500 000 € pour être aussi à l'équilibre. Là, on voit vraiment que la partie PRC, encore, quand on constate sur 2025 votre projection sur les dépenses et sur les recettes, on agrandit encore ce delta. Là, on dépasse quand même les 700 000 €.

**Monsieur le Maire** : Monsieur LEMAITRE, vous souhaitez apporter un complément ?

**Monsieur DECRAENE** : Pardon, je n'ai pas terminé. Un truc qui est cohérent : vous dites que vous avez fait une baisse sur les factures d'électricité, sur l'énergie, grâce à la baisse de la température de l'eau de la piscine, et au contraire, justement, il y a moins d'entrées à la piscine. Je pense qu'il y a là une cohérence, et je vous l'ai déjà dit, cela fait plusieurs années que je vous alerte : il y a moins en moins d'ainés qui vont à la piscine parce que l'eau est trop froide. Donc d'un côté, oui, vous avez fait des économies sur l'énergie, mais de l'autre côté, il y a moins d'entrées au niveau de la piscine. Donc je pense que là, il y a quand même une réflexion à faire, parce que soit à un moment, il n'y aura plus personne à la piscine... Il y a quand même une forte baisse.

**Monsieur le Maire** : Il y a une baisse. Maintenant, si vous estimez avoir la réponse évidente aux raisons de cette baisse, vous êtes formidable. Il peut y avoir plein de raisons, sachant qu'on est sur une tarification qui demeure inférieure à un certain nombre de piscines aux environs. On est encore sur une tarification inférieure par rapport à d'autres piscines, bon, peut-être que la pratique de la nage, c'est quelque chose qui, aujourd'hui, est un peu en perte de vitesse.

## Procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2025

Je n'en sais rien, mais ne faisons pas d'une hypothèse une vérité. Ce que vous avez un peu tendance à faire, c'est de dire : « la tarification a augmenté, la fréquentation est en baisse, donc, automatiquement, c'est parce que... ». Non, toutes les villes ont augmenté la tarification et pour autant, on reste en deçà des tarifications d'autres villes. Donc voilà, ne faisons pas d'une hypothèse une vérité.

**Monsieur DECRAENE** : Alors, vous avez raison, Monsieur CADART, mais ceci étant, je pense que tout le monde le sait ici, j'ai quand même côtoyé 30 ans la piscine municipale de Seclin trois fois par semaine, donc à un moment, je sais comment fonctionne une piscine, s'il vous plaît. Je vous l'ai déjà dit, cela fait 4 ans que je vous alerte sur le fait que la piscine municipale est en perte de vitesse. Je ne souhaitais pas, nous ne souhaitions pas augmenter les prix de l'entrée, et vous l'avez fait, il y a encore moins d'entrées, et on l'avait dit, ne pas baisser la température d'eau, d'autant plus que les personnes vont à l'extérieur parce que l'eau est plus chaude, et nos aînés ne vont plus à la piscine. Ce n'est pas la première fois que je vous le dis.

**Monsieur le Maire** : Ne faites pas des généralités, les aînés continuent à aller à la piscine.

**Monsieur DECRAENE** : Je connais toutes les piscines du coin...

**Monsieur le Maire** : Vous faites des généralités.

**Monsieur DECRAENE** : Non, on met un tarif en adéquation avec un service. Est-ce que la piscine de Seclin, c'est la piscine de Wattignies ? Est-ce que c'est la piscine de Templeuve ? Non.

**Monsieur le Maire** : Si vous permettez un moment donné qu'on réponde à vos sollicitations, on va laisser peut-être Monsieur LEMAITRE répondre.

**Monsieur LEMAITRE** : Deux éléments. Ce n'est pas parce qu'un bâtiment est dans le schéma directeur immobilier d'énergie qu'il va être cédé. Le schéma directeur immobilier d'énergie, cela fait référence à tous les bâtiments qu'on a et après, on regarde ce qu'on en fait. Je vous rassure là-dessus : tous les bâtiments de la collectivité, les 69 bâtiments, sont dans le schéma directeur immobilier et d'énergie, mais ce n'est pas pour les vendre, c'est pour se poser la question de savoir ce qu'on en fait et comment on les gère. Premier élément de réponse. Et puis, puisque vous êtes un spécialiste de la piscine, au sens usage, j'entends, moi, je connais bien ces bâtiments par rapport à ce qu'ils coûtent et par définition, une piscine, c'est toujours déficitaire. L'enjeu, au moment où l'énergie a fortement augmenté, c'était : « a-t-on encore les capacités de maintenir la piscine en fonctionnement ? » Il faut effectivement trouver un juste compromis entre un tarif d'entrée, une température d'eau, un système de production d'énergie renouvelable qui ont été fortement augmentés, je m'en félicite et je félicite les services qui ont bien travaillé, puisque quand on a pris possession du patrimoine en 2020, le système de production de pompe à chaleur de la piscine ne fonctionnait pas. Et là, on arrive à chauffer l'eau de la piscine, à des températures peut-être pas suffisantes, avec 80 % d'énergie renouvelable. Donc on essaie de maintenir, et l'enjeu est là, et je pense qu'il faut être honnête vis-à-vis de la population Seclinoise, l'enjeu c'est, a-t-on les capacités financières encore de maintenir une piscine ? Puisqu'on est sur un établissement qui est totalement pris en charge par la commune, et c'est l'établissement le plus énergivore, bien devant tous les bâtiments de la ville. Donc il faut trouver ce compromis. Mais si vous êtes prêts à travailler avec moi sur ce juste compromis, je vous ouvre grand la porte d'une salle de réunion et on essaie de trouver ce compromis.

**Monsieur DECRAENE** : Avec plaisir.

**Monsieur le Maire** : Sur ce point, je rappelle également que la piscine municipale a quand même fermé pendant plusieurs semaines compte tenu d'une défaillance électrique, donc cela biaise forcément le niveau de recettes. Il faut peut-être l'intégrer également. Ce n'est qu'une hypothèse, je n'en fais pas une vérité.

**Monsieur DECRAENE** : On est d'accord, mais il y a l'hypothèse aussi que quelques fois le week-end, il n'y a pas assez de ressources et que malheureusement, les Seclinois arrivent à la porte, c'est fermé et pas d'entrée non plus.

**Monsieur le Maire** : Monsieur PACINI, vous souhaitez prendre la parole, peut-être ?

**Monsieur PACINI** : Ce n'est pas peut-être.

**Monsieur le Maire** : « Peut-être » si je vous l'accorde, parce que j'avais deux mains... Attendez, je vais revenir, j'avais demandé « y a-t-il encore des interventions afin de conclure ? », c'était « non », et afin de conclure, j'ai conclu le propos. On remet les choses au débat, très bien, j'y suis ouvert, et donc je vous donne la parole, Monsieur PACINI.

**Monsieur PACINI** : C'était parce qu'en fait, vous n'aviez pas répondu à Monsieur DECRAENE sur le volet des cadres A. Moi, j'ai entendu de votre part, là, ce soir, 2019, 7 % de cadres A, 2024 ou 2023, je ne sais pas, 2023, 6 %. Cela veut dire qu'il reste encore deux ans, on va dire, de comptage. Vous aviez dit, là, après, qu'en fait, vous étiez à iso identique en salaire entre 2019 et 2023.

**Monsieur le Maire** : Pour le CODIR.

**Monsieur PACINI** : Est-ce que vous pouvez nous donner, s'il vous plaît, le montant global de ce à quoi correspondent les salaires des cadres A ?

**Monsieur le Maire** : La prochaine fois, posez une question écrite.

**Monsieur PACINI** : Je pose une question.

**Monsieur le Maire** : On vous répondra en Commission. Voilà, c'est ma réponse.

**Monsieur PACINI** : OK.

**Monsieur le Maire** : Plus d'intervention sur ce débat d'orientation budgétaire ? Mais voilà, ce n'est pas une non-réponse, c'est juste que là, je n'ai pas les chiffres. Ne vous inquiétez pas, vous aurez la réponse en Commission. On est sur une continuité de transparence totale et entière. On n'a rien à cacher. Il n'y a personne dans cette collectivité qui se surrémunère ou quoi que ce soit, ce que vous laissez entendre.

**Monsieur PACINI** : On n'a jamais dit cela, Monsieur le Maire, on voulait juste savoir.

**Monsieur le Maire** : On termine ce débat d'orientation budgétaire. Il n'y a pas de vote. Je prends acte que ce débat d'orientation budgétaire s'est tenu dans une bonne facture et je tiens à vous en remercier encore. Nous pouvons passer à la deuxième délibération. Monsieur LEGRAND, je vous repasse la parole.

**Le Conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

## **Délibération n° 2**

### **FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MEL – ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**Monsieur LEGRAND** : Il s'agit ici du Fonds de concours de transition énergétique et bas carbone, une attribution de subvention à la commune et signature de la convention entre la commune et la MEL pour l'éclairage public. Il s'agit d'accepter la subvention acquise au titre du déploiement de notre marché public global de performance énergétique qui nous permettra d'atteindre dès cette année 76 % d'économie d'énergie.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

**Délibération n° 3**

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE  
ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE ET SIGNATURE DE  
LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MEL – PAVILLON DES EXPOSITIONS

**Monsieur LEGRAND** : C'est le même type de délibération. Il s'agit ici d'accepter une subvention acquise au titre de la rénovation du pavillon des expositions, ce qui vient d'ailleurs saluer l'effort réalisé en termes de performances énergétiques, qui sont les cibles du décret tertiaire horizon 2050 atteintes.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité également. Merci beaucoup.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

**Délibération n° 4**

CRÉATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

**Monsieur LEGRAND** : C'est une délibération classique que nous avons l'habitude de voter et qui concerne le recrutement d'emplois en contrat d'engagement éducatif pour les ALSH des vacances de Pâques.

**Monsieur le Maire** : Je pressens par cohérence le sens de votre vote. Madame PELLIZZARI.

**Madame PELLIZZARI** : Y a-t-il besoin de préciser la raison de notre vote ou pas ?

**Monsieur le Maire** : Non, enfin, je pense qu'on l'a tous en tête, ne vous inquiétez pas.

**Madame PELLIZZARI** : Nous nous abstenons tous pour des questions de statut et de salaire.

**Monsieur le Maire** : Abstention pour le groupe Seclin en Commun. Y a-t-il d'autres abstentions ? Votes contre ? Vote à la majorité pour cette délibération. Merci.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**À 24 VOIX POUR.**

**À 8 ABSTENTIONS (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).**

**Délibération n° 5**

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

**Monsieur LEGRAND** : Alors ici, cela concerne la quantité de travail du psychologue pour prendre en charge la mission de facilitatrice à la parentalité dans le cadre de l'agrément 1 000 jours.

**Monsieur le Maire** : Merci. Des observations ? Pas d'observation. Je salue en tout cas la démarche. J'ai évoqué l'accompagnement sur la Maison des 1 000 Jours, donc on est dans cette perspective-là et on peut s'en féliciter. Je remercie les services qui travaillent sur ce sujet ardemment. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je devrais préciser que ce sera la première Maison 1 000 Jours du département du Nord. Voilà, ceci dit au passage. Merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

**Délibération n° 6**

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

**Monsieur LEGRAND** : Il s'agit ici de recruter un vacataire afin d'exercer les missions de moniteur aux gestes techniques et professionnels d'intervention en lien avec le maniement des armes.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

**Délibération n° 7**

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT  
POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

**Monsieur LEGRAND** : Renouvellement du contrat de l'agent en charge de l'adressage pour un mois supplémentaire afin de finaliser sa mission.

**Monsieur le Maire** : Observations ? Non. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

**Délibération n° 8**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Monsieur LEGRAND** : Alors là c'est directement en lien avec la délibération n° 5 puisqu'il s'agit de l'évolution de la quotité de travail de la psychologue, avec la suppression de 18 heures et la création de 21 heures selon le tableau qui est joint.

**Monsieur le Maire** : Des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

**Délibération n° 9**

DON DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

**Monsieur le Maire** : Délibération n° 9, don des anciens combattants et prisonniers de guerre. Souvenez-vous, c'était une décision que j'avais retirée lors du dernier Conseil municipal. Ne s'agissant pas d'une décision prise en vertu de délégation, c'est un sujet qui devait passer en Conseil municipal, raison pour laquelle on passe cela au vote. Monsieur LEGRAND.

**Monsieur LEGRAND** : Donc la délibération vient entériner l'acceptation par la commune d'un don de l'Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de 2 000 € sous la forme de deux chèques de 1 000 € pour le voyage de mémoire 2024 et 2025.

**Monsieur le Maire** : Des observations ? Je ne pense pas. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci. Merci, Monsieur LEGRAND, pour quasiment votre monopole de la parole ce soir sur les délibérations. Monsieur SERRURIER, je vous passe la parole.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

## **6. COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION**

### **Délibération n° 10**

#### **CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU NORD**

**Monsieur SERRURIER** : Nous allons passer au vote pour le contrat d'objectif n°2 au niveau départemental qui nous accorde des bénéfices pour poursuivre l'amélioration de la médiathèque, mais qui nous impose aussi des obligations en contrepartie pour pouvoir en bénéficier. Quels sont les avantages que nous pourrions en tirer ? C'est au niveau de la construction, du mobilier, de l'informatisation. C'est également une aide au travail de recherche de financements. C'est la formation et le recrutement avec notamment un accès à la formation continue de l'équipe en place, l'action culturelle, pour des prêts gratuits d'outils d'animation comme l'exposition ou aussi quelque chose que vous connaissez très bien, c'est les kamishibai – c'est japonais en fait, c'est un petit théâtre avec des images qui défilent derrière pendant qu'il y a un compteur qui s'exprime. Les collections avec des prêts qui nous sont attribués de collections et de documents tout support, dont le transport est assuré gratuitement par les services départementaux.

Les engagements de la commune en miroir, c'est un travail sur les locaux. Par exemple, notre sous-sol, vous le savez, n'est actuellement pas accessible aux PMR, donc là, il va falloir qu'on y travaille dans un délai de 3 ans. C'est aussi favoriser le défraiement des bibliothécaires lors des déplacements effectués pour la médiathèque de la collectivité. C'est également le personnel : nous avons actuellement un cadre B en temps plein, trois cadres C, un cadre C et dans le cadre d'un projet de construction d'une nouvelle médiathèque, une réévaluation pourrait être envisagée avec dans l'idéal un cadre B en temps plein et quatre C. Ensuite la formation, nous avons déjà cinq salariés qui sont déjà formés aux bases de la bibliothéconomie – ce n'est pas si simple que ça à dire. Ensuite, les partenariats, nous avons déjà un nombre important de partenariats. Vous avez la liste : réseau du Mélançois, les écoles, les crèches et ainsi de suite. Nous nous fixons comme objectif d'avoir un partenariat avec le foyer logement de Seclin et d'autres partenariats qui pourront contribuer à ce rayonnement de la bibliothèque et surtout à ce que cela aide au développement de la culture et de la lecture. L'action culturelle : nous avons une action culturelle qui s'articule autour de l'heure du conte, des Nuits des bibliothèques, de la Fête du Jeu, des animations diverses. Nous souhaitons développer davantage les animations hors les murs et la création d'un salon du livre. La gratuité, alors là, c'est un sujet qui me tient à cœur parce que je pense qu'Éric CORBEAUX va se souvenir qu'il a fallu que je bataille en son temps aimablement pour qu'on obtienne la gratuité à la médiathèque de Seclin. Donc ça, c'est une garantie, une obligation que nous restions... Pardon ? Tu n'étais pas encore né ? Si, tu étais né. C'était avec Judith GRYSPEERDT, souviens-toi. Ensuite, les horaires d'ouverture : les objectifs soient atteints par rapport aux obligations. Les moyens de fonctionnement : on a un budget annuel d'animation d'un minimum d'un euro par habitant, 4 500 €, il faudra qu'on passe à 12 000 € dans les trois ans qui viennent. Et puis l'accès Wi-Fi public, enfin toutes ces choses-là. C'est donc un contrat d'objectifs qui nous oblige à certaines choses qui vont vraiment dans le bon sens parce qu'en contrepartie, on a des aides intéressantes.

**Monsieur le Maire** : Merci, Monsieur SERRURIER, pour ces détails explicatifs. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité également. Merci beaucoup.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

## **7. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**

### **Délibération n° 11**

#### **ACTUALISATION DE LA TARIFICATION ET DU RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE LES P'TITS LOUPS**

**Madame MASSET** : Est-ce que vous m'autorisez à passer la 11 et la 12 en même temps ?

**Monsieur le Maire** : Non, on va la passer séparément (*ndlr* : sur demande de Madame PELLIZZARI).

**Madame MASSET** : Bon, séparément, alors. La délibération n° 11 concerne l'actualisation de la tarification et du règlement de fonctionnement de la crèche familiale. Au niveau de la tarification, on est sur un maintien des taux de participation familiale à niveau identique à ceux appliqués en 2024 – vous avez le détail dans le tableau. Au niveau du règlement de fonctionnement, nous procédons à une modification de l'agrément de la crèche familiale de 77 à 65 enfants pour nous mettre simplement en conformité vis-à-vis des partenaires et nous conformer à l'effectif réel des assistantes maternelles.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations ? Madame PELLIZZARI.

**Madame PELLIZZARI** : Évidemment, c'est quelque chose qui a été abordé en Commission. Par contre, ce qui nous gêne, c'est le fait de réduire cet agrément, simplement parce qu'on n'arrive pas à recruter des assistantes maternelles, sans avoir d'informations sur les besoins. Je me dis que peut-être il y aurait une réflexion à mener, parce que si les besoins n'y sont pas, je comprends qu'on réduise les effectifs. Maintenant, si les besoins sont là, peut-être qu'il faudrait réfléchir à un autre mode d'accueil pour pouvoir répondre aux besoins des familles en capacité d'accueil. Donc, pourquoi pas – je ne sais pas si c'est possible, mais comme on n'a pas eu le temps d'en parler – reporter éventuellement sur du multi accueil ? Vous voyez ce que je veux dire ?

**Monsieur le Maire** : Pas vraiment, mais aujourd'hui, on a une offre très développée. On a vraiment des intervenants entre la crèche, le multi accueil, des micro-crèches, la Maison des 1 000 Jours qui arrive, le RPE qui arrive, on a une offre aujourd'hui qui va être très importante. Maintenant, on peut regarder cela et appréhender votre question peut-être dans le cadre d'une Commission, y répondre dans le cadre d'une Commission, mais aujourd'hui, on n'est pas inquiets sur l'offre. Vraiment pas. On a vraiment une offre qui s'est très largement développée.

**Madame PELLIZZARI** : Non, mais là, c'est bien marqué « pour se conformer à l'effectif réel des assistantes maternelles » et je sais qu'il est difficile dans les crèches familiales de recruter des assistantes maternelles.

**Monsieur le Maire** : Oui, tout à fait.

**Madame PELLIZZARI** : Donc là, je veux dire, c'est parce qu'on n'en trouve pas qu'on réduit. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de besoin.

**Monsieur le Maire** : Oui, mais aujourd'hui, le besoin est largement pourvu par d'autres structures.

**Madame PELLIZZARI** : Moi, je demande à voir parce que si les personnes ont recours au privé avec des tarifs plus élevés, ce n'est pas forcément un choix de leur part. C'est cela que je veux dire.

**Monsieur le Maire** : J'entends. Là, le sujet, c'est l'actualisation de la tarification. On retient votre question, votre sollicitation, et on regarde cela dans le cadre d'une Commission.

**Madame PELLIZZARI** : D'accord. Donc pour l'instant, on votera contre, pas les tarifs, bien entendu, mais contre la modification de l'agrément, en fait. Merci.

**Monsieur le Maire** : Très bien. Alors, y a-t-il d'autres votes contre ? Abstentions ? Vote à la majorité. Merci.

**ADOpte À LA MAJORITÉ**

**À 24 VOIX POUR.**

**À 8 ABSTENTIONS (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).**

#### **Délibération n° 12**

**ACTUALISATION DE LA TARIFICATION ET DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT  
DU MULTI ACCUEIL CLUB LES P'TITS LOUPS**

**Madame MASSET** : La 12 concerne cette fois-ci le multi accueil avec un maintien des taux de participation à ceux de 2024.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des observations ? Non, pas ici. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci beaucoup.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

### **Délibération n° 13**

#### BOURSES COMMUNALES – ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

**Madame MASSET** : Au niveau des bourses communales, nous proposons de les voter comme l'année dernière, sans changement. Un petit rappel pour la population, les bourses sont à solliciter auprès du service Finances de la ville durant l'année de scolarité. Une petite précision aussi, sur l'année 2023-2024, nous avons eu 429 demandes contre 144 l'année précédente, donc 2022-2023.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations ? Monsieur CORBEAUX, oui.

**Monsieur CORBEAUX** : Pas de provocation, mais pourquoi on n'indexe pas les 1,7 % dans l'autre sens ? Je me pose la question, c'est tout. Je ne parle pas d'augmentation, je parle d'indexation. J'ai compris.

**Monsieur le Maire** : On retient ! Alors, on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? À l'unanimité. Merci pour ces délibérations, Madame MASSET. Je passe la parole à Monsieur LEMAITRE.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

## **8. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES**

### **Délibération n° 14**

#### AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU SERVICE COMMUN DES CARRIÈRES SOUTERRAINES

**Monsieur LEMAITRE** : Oui, merci, Monsieur le Maire. On a déjà signé une convention qui nous responsabilise au regard de la gestion des catiches et de la surveillance des catiches, délibération qui a été votée le 20 septembre 2024. Vous savez que cette compétence est portée par le service commun des carrières souterraines de la ville de Lille, et cela nous est bien utile, puisqu'on a eu un événement qui nous a perturbés, et grâce à leur compétence, on a su le gérer, et cela avance. Là, on propose qu'un avenant soit signé pour que ce service commun des carrières souterraines de la ville de Lille se saisisse de la recherche de puits sur le territoire seclinois, mais pas uniquement. Et donc, ce qu'ils nous demandent, c'est de participer, bien évidemment, à l'échelle de la surface de notre territoire, à cette contribution. Les coûts sont relativement importants, mais par chance, vous allez voir, on retrouve ce fameux 80 %, puisque le fonds PAPRICA et le fonds FEDER, à hauteur de 80 %, permettent de minimiser les coûts pour les collectivités. Il y a quand même un reste à charge pour nous qui n'est pas négligeable, mais il nous semble important d'investir ce sujet-là de recherche des puits pour éviter de subir et plutôt anticiper sur les risques qui pourraient arriver sur la ville. Et donc on donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à cette convention qui nous engage pour une dépense de 409 000 € sur 8 ans, ce qui fait à peu près 50 000 € répartis sur ces 8 ans. Donc on propose d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir signer ou l'élu délégué à signer l'avenant de la convention du groupement de commandes.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations ? C'est bon ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

**Délibération n° 15**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS**

**Madame GAUDEFROY** : La dernière délibération, c'est au sujet de l'attribution de subventions d'équipement à des particuliers, comme on le fait à chaque Conseil municipal. À ce conseil, nous avons donc deux attributions, une pour un réinvestissement de façade et la deuxième pour un changement de menuiserie.

**Monsieur le Maire** : Merci. Des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité pour cette dernière délibération.

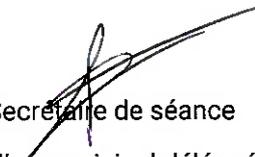
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).**

**Monsieur le Maire** : Ainsi s'achève ce Conseil municipal très riche, dense. On vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée pour ceux qui n'auront pas l'envie ou le temps de partager avec nous le verre de l'amitié auquel vous êtes toutes et tous conviés. Bonne soirée à toutes et à tous.

**Séance levée à 21h11.**

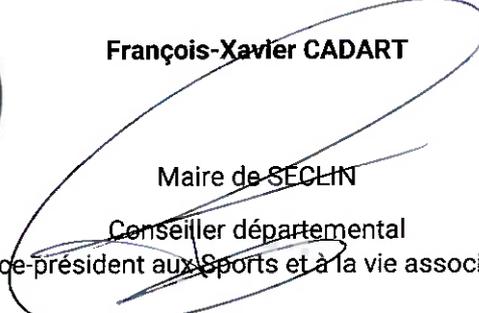
**Approuvé au conseil municipal du 7 mars 2025**

**Fouad Eddine EL GHAZI**

  
Secrétaire de séance  
Conseiller municipal délégué à la  
prévention, la médiation et au civisme



**François-Xavier CADART**

  
Maire de SECLIN  
Conseiller départemental  
Vice-président aux Sports et à la vie associative